

QUORUM

La référence du monde municipal

Décembre 2017
Volume 42, numéro 4

FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FIERS DE NOTRE MONDE

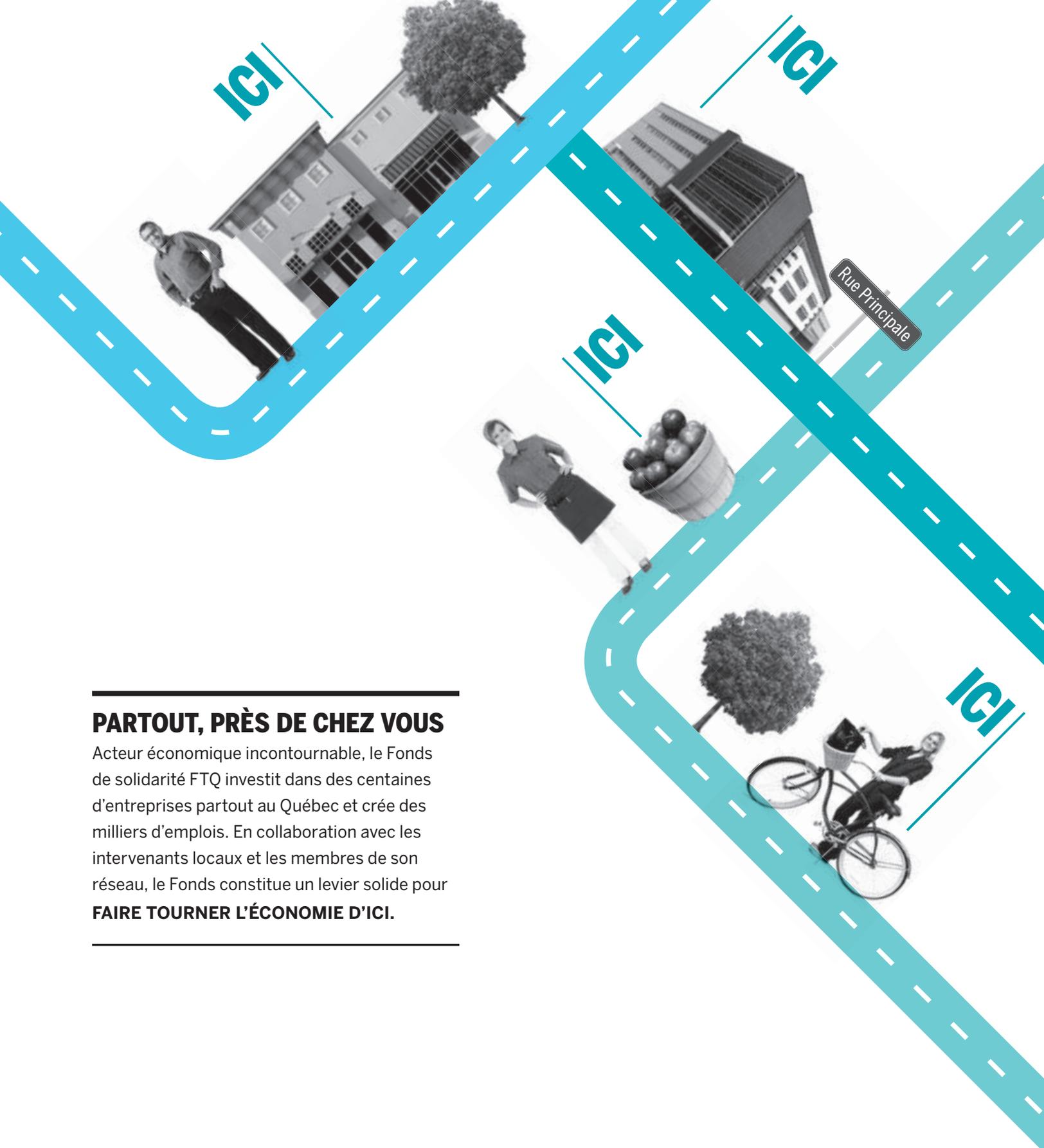
ATION
COISE DES
PALITÉS

RISTIGOUCHE
PARTIE SUD-EST
POUR LA PROTECTION
DU BIEN PUBLIC

RETOUR SUR LE
76^e CONGRÈS DE
LA FQM

MRC DE PORTNEUF
SE RASSEMBLER POUR
MIEUX RAYONNER





PARTOUT, PRÈS DE CHEZ VOUS

Acteur économique incontournable, le Fonds de solidarité FTQ investit dans des centaines d'entreprises partout au Québec et crée des milliers d'emplois. En collaboration avec les intervenants locaux et les membres de son réseau, le Fonds constitue un levier solide pour **FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI.**



En partenariat avec la
Fédération québécoise des municipalités (FQM)



Directrice de l'édition

Sonia Maltais

Rédaction

Fernández Communication

Coordonnatrice de production

Stéphanie Roy

Publicité

Audrey Grimard

Sonia Maltais

Impression

Deschamps Impression

Abonnement annuel

60,94 \$ (53 \$ + taxes)/4 numéros

N° d'enregistrement

TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Tirage

9 500 exemplaires

Fédération québécoise

des municipalités

1134, Grande Allée Ouest

Bureau RC 01

Québec (Québec) G1S 1E5

Tél. : 418 651-3343 • 1 866 951-3343

Télééc. : 418 651-1127

Courriel : info@fqm.ca

Site Web : www.fqm.ca

Vos idées, vos commentaires

communications@fqm.ca

Changement d'adresse

sroy@fqm.ca

Poste publication : 40051338



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**



100 %
post-consommation



MOT DU PRÉSIDENT 5

ACTUALITÉ

Chapeau, M. Lehoux! 6

Coup d'œil statistique des élections 2017 8

Un programme complexe 9

Des OGAT sous la loupe 10

Le droit de protéger le bien public 12

Une rencontre sous le signe du changement 14

Hydro-Québec ouverte au partage 15

Inondations - À la recherche de solutions 16

Agir plus vite pour sauver des vies 17

Du travail à abattre 18

La jeunesse mise à l'avant-plan 19

Le cannabis au municipal 20

Une tournée qui doit maintenant générer des résultats 21

Une rencontre enrichissante 22

Une nomination à la COMBEQ 22

Des solutions au transport régional 23

Un renouvellement gagnant 25

DOSSIER – CONGRÈS 2017

Un départ énergique et émotif 26

Que d'émotions! 27

Congressistes, à vos crayons! 30

Des prises de position fermes 31

Un aperçu enrichissant 32

Responsable avec un grand R! 32

Un autre franc succès pour le Salon affaires municipales! 32

Prix Elsie-Gibbons - Une carrière inspirante 35

Prix Jean-Marie-Moreau - Grands honneurs pour un maire dévoué 36

Prix Leadership municipal - Un véritable tour de force 37

Haut calibre pour le Haut-Richelieu 39

De l'action, et que ça saute! 40

Une finale enlevante... en duo! 41

DES MRC QUI SE RÉINVENTENT 43

LES CHRONIQUES

Services FQM 46

Fonds de défense 48

Assurance 50

Juridique 52

FORMATION

La FQM près de chez vous! 54



?



Quel âge ont vos infrastructures municipales ?

Combien de temps et d'argent devrez-vous investir pour vous assurer de leur bon entretien ?

Devrez-vous bientôt les remplacer ?

LA FCM ET LA FQM S'ALLIENT POUR VOUS AIDER À GÉRER VOS ACTIFS PLUS EFFICACEMENT

Remplissez notre sondage au [FQM.ca](https://www.fqm.ca) dès maintenant,
et débutez une saine gestion des actifs!

FCM FÉDÉRATION
OF CANADIAN
MUNICIPALITIES

Canada



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Cette initiative est offerte par l'intermédiaire du Programme de gestion des actifs municipaux
qui est administré par la Fédération canadienne des municipalités et financé par le gouvernement du Canada.

1 866 951-3343 | [FQM.ca](https://www.fqm.ca)

UN AVENIR PLEIN DE PROMESSES



CHERS/CHÈRES COLLÈGUES

Au moment d'écrire ces lignes, les élections municipales viennent à peine de se terminer. J'aimerais féliciter toutes les candidates et tous les candidats qui se sont présentés lors de ce scrutin afin de défendre et soumettre des idées et des projets à leurs concitoyens. J'aimerais aussi souhaiter aux élu(e)s, la meilleure des chances dans leurs fonctions. Votre travail au conseil municipal et sur le terrain est essentiel à l'occupation et à la vitalité de nos régions.

Chaque année, l'édition de décembre de QUORUM permet de faire un retour sur notre Congrès annuel. Encore une fois, la Fédération québécoise des municipalités a démontré cet automne qu'elle est l'interlocutrice incontournable lorsqu'il s'agit de défendre et développer nos régions. Que ce soit sur les questions d'aménagement du territoire, à propos des règlements sur les hydrocarbures ou bien encore sur le développement d'Internet haute vitesse, le Congrès 2017 fut l'occasion d'obtenir des engagements de la part du premier ministre et du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Et cette force du Congrès, elle vient de vous, les quelque mille membres de la FQM.

Ce QUORUM de décembre me permet aussi de faire un retour sur 2017. Ce fut une année cruciale pour les municipalités du Québec. Leur reconnaissance comme gouvernements de proximité a changé la donne dans nos rapports avec le gouvernement en particulier lorsqu'il est question d'aménagement du territoire. Nous le constatons depuis le Congrès, le « réflexe municipal » est en train de s'installer progressivement dans la machine. Mais il ne faut surtout pas relâcher la pression. Il faut toujours rester vigilant pour que le naturel ne revienne pas au galop.

Cette dernière édition de l'année 2017 est aussi ma dernière en tant que président de la FQM. Au début du mois de février, je quitterai mes fonctions pour retourner sur mes terres à Saint-Elzéar. Je tiens à remercier tous les gens avec qui j'ai travaillé de près et de loin et qui ont fait de mon passage à la FQM une réussite. Merci à Sylvain Lepage, le directeur général, et à toute son équipe à la permanence. Merci aux membres du comité exécutif, en particulier mes deux vice-présidents, Yvon Soucy et Jacques Demers. Merci à tous les administrateurs qui siègent à nos commissions permanentes, à nos comités et au conseil d'administration.

Merci surtout à vous, élu(e)s municipaux de toutes les régions du Québec. C'est grâce à vous si la FQM est une aussi grande organisation. Je suis fier de vous et ce fut un immense privilège et un honneur de vous servir.

Au revoir,

Richard Lehoux
Président 2014-2018

CHAPEAU, M. LEHOUX!

Un homme respectueux et généreux, un gars de terrain profondément convaincu de la capacité des régions à réussir, voilà les commentaires qu’inspire M. Richard Lehoux à la veille de son départ. Ce fier Beauceron quittera la présidence de la FQM en février en laissant derrière lui une organisation plus unie et plus forte que jamais.

QUORUM ne pouvait passer à côté de l’occasion de tracer le bilan du président sortant, celui qui a choisi de regagner ses terres à Saint-Elzéar et sa vie auprès de sa famille après 19 ans de vie municipale active, dont 16 ans comme administrateur à la FQM.

Ce bilan, il l’a en partie livré dans un discours senti qu’il a prononcé en ouverture du dernier Congrès de la FQM, en septembre. « Je ne suis pas encore parti, a-t-il lancé au premier ministre Philippe Couillard et au ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire, Martin Coiteux. Vous êtes pris avec moi jusqu’en février! »

Ainsi, OGAT, CPTAQ, FARR, LQE et RPEP sont autant d’acronymes auxquels il s’attellera jusqu’à la fin de son mandat. Pour lui, les derniers mois de sa présidence sont cruciaux pour laisser à son successeur la Fédération et ses membres dans les meilleures conditions de réussite.

UN JOUEUR D’ÉQUIPE

Richard Lehoux est décrit par tous comme un homme de principe et de conviction, fondamentalement motivé par le bien commun et celui des membres de la FQM. Pour lui, ce sont les régions qui comptent avant tout.

« Travailler ensemble, c’est foncièrement ce en quoi il croit et ce qu’il applique. C’est un homme solidaire, un extraordinaire joueur d’équipe dont la détermination ne faiblit pas. Il fait confiance à son monde », souligne Sylvain Lepage, qui côtoie M. Lehoux depuis un peu plus de deux ans à titre de directeur général de la FQM.

DEUX PACTES FISCAUX

Jacques Demers, maire de Saint-Catherine-de-Hatley et vice-président de la FQM, s’est dit interpellé par le caractère profondément humain de Richard Lehoux, par cette habitude qu’il a d’écouter les gens pour bien comprendre leurs enjeux avant de se faire une opinion.



Pour lui, comme pour bien d’autres, les faits saillants de sa présidence demeurent les deux pactes fiscaux. « Deux en deux ans, c’était assez unique. Il y a eu douze mois entre les deux pactes et ce n’était pas deux pactes faciles », insiste M. Demers.

« Tout seul, on va plus vite, mais je suis sûr d’une chose, ensemble on va toujours plus loin » — Richard Lehoux.

Décider de soumettre au vote universel de tous les membres le contenu du deuxième pacte fiscal au Congrès de 2015 était aussi unique. « Je me rappelle que je m’interrogeais sur cette avenue, mais sa décision a été la meilleure. De retourner vers les membres a créé un virage qui a contribué à ce que la FQM est aujourd’hui », précise-t-il.

Pour Yvon Soucy, préfet de la MRC de Kamouraska et vice-président de la FQM, Richard Lehoux incarne le don de soi, la générosité. « Richard, c’est celui qui prend le temps d’appeler les gens pour prendre des nouvelles. Il a fait sa place, il a laissé sa marque et je l’aurais pris encore quatre ans! », a-t-il commenté en entrevue à QUORUM.

UN BEUCERON PAS COMME LES AUTRES

Le ministre Martin Coiteux a rendu un hommage tout aussi sympathique que senti à Richard Lehoux le 28 septembre dernier, à l'occasion du Congrès annuel. Il a parlé de son « immense contribution au monde municipal et au développement des régions ».

« Richard, c'est un Beuceron, mais pas un Beuceron comme les autres, un Beuceron atypique. Avez-vous déjà entendu un Beuceron vanter une autre région que sa Beauce natale? Richard est capable de vanter toutes les régions du Québec », a insisté le ministre Coiteux.

À la blague, il a dit se sentir coupable d'avoir livré la loi 122, ce qui a donné une bonne raison à Richard Lehoux de partir une fois sa mission accomplie. « Il a bâti quelque chose de grand avec la FQM », a dit le ministre.

UN LEGS D'UNITÉ

« Son legs, c'est l'unité et la force de la Fédération. Il laisse la FQM avec des racines bien ancrées et une crédibilité qui va nous aider dans les étapes à venir », poursuit Jacques Demers.

« La FQM est maintenant un incontournable. Richard est celui qui a fait reconnaître l'importance des municipalités aux yeux du gouvernement, c'est lui qui a mené à terme le concept de gouvernance de proximité », renchérit Yvon Soucy.

Pour Sylvain Lepage, Richard Lehoux incarne la mise en place des fondements sur lesquels les membres de la FQM peuvent désormais s'appuyer pour définir une gouvernance à leur image, avec des services adaptés à leurs besoins.



Richard Lehoux, entouré de ses vice-présidents, MM. Jacques Demers et Yvon Soucy.

« À la FQM, il a posé des gestes constructifs afin de recentrer l'organisation sur les membres, que ce soit en ressources humaines, en assurance, en informatique, en formation ou même dans la révision du rôle de La Mutuelle des municipalités (MMQ) », ajoute-t-il.

À la veille de son départ, tout le conseil d'administration, les membres de la FQM, l'équipe de la permanence et la rédaction de QUORUM lui souhaitent la plus belle des retraites! ■

QUELQUES PASSAGES DE SON DERNIER DISCOURS

Quand je suis arrivé à la FQM, je parlais toujours d'agriculture. Je pense même qu'on me trouvait un peu tannant avec ça. Cette préoccupation — ou cette obsession personnelle — a fini par faire en sorte de sensibiliser le monde municipal à l'importance de l'agriculture et à l'importance de réussir à vivre ensemble.

La preuve est faite aujourd'hui que la FQM est la seule organisation dont la mission est de s'assurer que les régions puissent faire entendre leur voix (...) Notre force, c'est notre nombre, c'est notre capacité à nous mobiliser et à être solidaire (...) Je ne connais pas d'organisation aussi étendue sur le territoire qui affiche un aussi haut taux de participation.

Je me suis toujours dit qu'il fallait que je parte quand j'aimerais encore ça, quand ça me ferait mal de partir. Et bien, c'est ce que je fais (...) J'ai été maire pendant 19 ans et je crois qu'il est temps de laisser la place à d'autres idées, laisser la place à la relève.



Richard Lehoux aura toujours ce profond respect pour les élu(e)s, les institutions, les gens qui les dirigent et il insiste pour conserver cette déférence envers ces interlocuteurs. On l'aperçoit ici avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Martin Coiteux.

COUP D'ŒIL

STATISTIQUE DES ÉLECTIONS 2017

Voici un coup d'œil sur les données statistiques et les faits saillants de cette élection municipale 2017 haute en couleur!

À u moment de mettre sous presse, le MAMOT préparait un bilan statistique complet des élections. À défaut de pouvoir le présenter en détail dans cette édition, rendez-vous sur www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca pour obtenir plus d'information.

Dans l'intervalle, voici quelques faits saillants :

- 8015 postes de conseillers, conseillères ou de maires, mairesses étaient à pourvoir.
- Des 1100 postes de maires, mairesses à combler, 528 ont été élus par acclamation.
- Des 6915 postes de conseillers, conseillères à pourvoir, 3854 ont été élus par acclamation.
- 1125 jeunes de 18 à 34 ans ont soumis leur candidature, une légère baisse par rapport aux 1184 candidatures en 2013.
- Cinq municipalités n'ont pas trouvé de candidats à la mairie et 74 postes de conseillers, conseillères sont restés vacants.
- Dans les 16 MRC élisant leur préfet ou leur préfète au suffrage universel, 6 ont été élus sans opposition.
- Entre 2005 et 2017, le nombre de femmes candidates est passé de 24,7 % à 31,3 %.
- 4046 femmes se sont présentées aux élections, dont 385 pour un poste de mairesse.

La FQM félicite tous les candidats, élus et élues. La Fédération se dit également heureuse de constater une augmentation de candidatures féminines pour les élections municipales de 2017. ■



DUNTON RAINVILLE

AVOCATS et NOTAIRES

LA FORCE D'UNE PASSION

**La plus grande équipe de professionnels
en droit public, travail et emploi
au service des municipalités du Québec.**

Dunton Rainville, c'est près de 100 avocats, notaires et conseillers en relations de travail qui vous permettent d'atteindre vos objectifs efficacement, dans le respect d'une tradition de qualité, de dévouement et de compétence.

MONTRÉAL 514 866-6743 | LAVAL 450 686-8683
LONGUEUIL 450 670-8225 | JOLIETTE 450 759-8800



duntonrainville.com



LE FARR UN PROGRAMME COMPLEXE

Les critères généraux du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) ont été divulgués en juillet dernier donnant droit à leur lot de questionnements chez les membres de la FQM. Conscients du mécontentement porté par la FQM, le premier ministre et le ministre des Affaires municipales ont montré une ouverture à étudier la question lors du Congrès de la FQM.

En décembre 2016, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) annonçait la mise en œuvre du nouveau Fonds. À l'époque, tous s'entendaient pour dire qu'il s'agissait d'un fonds servant de levier aux projets de toutes les instances municipales, qu'elles soient rurales ou d'un grand centre.

Or, le FARR n'est pas un fonds, mais un programme, ce qu'a dénoncé la FQM. Elle a donc pris les choses en main en questionnant l'ensemble des directeurs municipaux des MRC afin d'identifier les irritants. « La FQM s'est assurée de clarifier les critères du FARR auprès du ministère afin que cet outil serve réellement au développement des régions et qu'il s'adapte aux réalités locales », fait valoir M. Richard Lehoux, président de la FQM.

« Il va sans dire que je partage en tout point la position de la FQM. Malgré les écueils et les délais qui nous forcent à précipiter nos exercices de concertation et d'analyse, la volonté des MRC à innover et sortir des sentiers battus reste bien présente. Nous allons retrousser nos manches et travailler fort afin de proposer des projets structurés ayant un rayonnement régional », a précisé M. Rick Lavergne, directeur général de la MRC de L'Érable et président de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ).

CRITÈRES GÉNÉRAUX

Dans sa forme actuelle, le FARR est un nouveau programme qui vise à investir dans des projets de développement afin de contribuer au rayonnement régional du Québec, excepté Montréal et la Capitale-Nationale pour qui d'autres fonds sont prévus. À terme, 100 M\$ seront annuellement investis.

La FQM s'est assurée de clarifier les critères du FARR auprès du ministère afin que cet outil serve réellement au développement des régions et qu'il s'adapte aux réalités locales », fait valoir M. Richard Lehoux, président de la FQM.

Voici, en synthèse, ce que la FQM a fait clarifier auprès du MAMOT à la suite de la consultation des directeurs généraux des MRC :

- Il est essentiel que les protocoles d'entente des projets retenus soient signés avant le 31 mars 2018. Le montant considéré comme reçu dans l'année financière correspondra au 1^{er} versement (maximum 80 % de l'aide financière totale).
- L'étape administrative liée à l'émission du chèque se fera dans les jours qui suivent et pourrait dépasser le 31 mars, sans conséquence. Il en va de même pour l'obtention de certifications d'autorisation et autres obligations si nécessaire qui pourront se faire après le 31 mars.
- Afin de maximiser l'enveloppe annuelle du FARR, il peut être pertinent de déposer des projets pour une valeur supérieure à l'enveloppe qui a été allouée à la région de façon à engager 100 % de l'enveloppe pour l'année 2017-2018 puisque le FARR a été annoncé sur 5 ans.
- Lorsqu'un ou plusieurs programmes gouvernementaux sont impliqués, en plus du FARR, et que ces programmes ont des règles de cumul, ce sont les règles les plus restrictives de ces programmes qui détermineront le pourcentage de la *part publique/part milieu* ainsi que les dépenses admissibles. Il est à noter que le FARR et le FDT (Fonds de développement des territoires) n'ont pas de règle de cumul, comme plusieurs programmes.
- Les critères généraux du FARR prévoient que le cumul peut atteindre 100 % pour les projets à caractère social ou communautaire réalisés par une entité municipale ou un organisme communautaire.

Pour connaître tous les critères du FARR, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. ■

DES OGAT SOUS LA LOUPE

Face à la grogne soulevée par la présentation, à l'été 2017, des Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) relatives au développement durable des milieux de vie, la FQM a obtenu du gouvernement la mise en place d'un comité pour revoir d'ici l'hiver 2018 ces orientations dont l'impact sur le développement des régions est majeur.

Confronté à la vive critique des municipalités, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Martin Coiteux, a annoncé à la mi-septembre la mise en place de ce comité dont les travaux devaient débiter à la mi-novembre et qui a pour mandat de « proposer des pistes de solution afin que les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire tiennent davantage compte des réalités locales, et ce, dans la perspective d'une plus grande autonomie des gouvernements de proximité que sont les municipalités et les MRC. »

Le ministère des Affaires municipales a aussi annoncé une seconde consultation sur le document d'orientation à l'hiver 2018 « qui permettra au milieu municipal de prendre connaissance des modifications apportées et de formuler des commentaires additionnels ».

NOUVEAU DÉPART

Ainsi, les associations municipales, la FQM et l'UMQ, prendront part à ce comité. Rappelons qu'au conseil d'administration, en août, la FQM avait vertement dénoncé les OGAT dans leur nouvelle forme, appuyée par près de 50 résolutions provenant de municipalités et de MRC qui décriaient la voie préconisée par le gouvernement favorisant le développement des centres urbains et laissant peu de place à l'autonomie municipale en matière de planification de l'aménagement.

« Dans le document qu'on nous a présenté, on retrouvait à 136 reprises l'expression la MRC doit faire ci, la MRC doit faire ça, a soulevé M. Lehoux. Les OGAT ne peuvent pas faire en sorte d'accorder unilatéralement au gouvernement un droit de veto sur le développement de nos régions. »



Le ministre Coiteux a rouvert le dialogue avec les municipalités en accédant à la demande de la FQM de mettre en place un comité pour l'analyse des nouvelles OGAT.

Le président de la FQM a salué l'ouverture du ministre qui a accédé à la demande de la Fédération de mettre en place ce comité.

M. Lehoux a aussi profité de l'occasion pour rappeler l'importance de « la collaboration et la compréhension du gouvernement et de la machine ».

Le ministre Martin Coiteux a dit avoir saisi le message envoyé par la FQM et ses membres et s'est engagé à développer le « réflexe municipal » dans tout l'appareil gouvernemental, concurrentement à ce nouveau comité sur les OGAT.

HYDROCARBURES

Parallèlement, le premier ministre Philippe Couillard s'est aussi montré ouvert et rassurant dans le dossier des hydrocarbures. « Je prends l'engagement, une fois qu'on se sera entendu sur les OGAT, qu'il vous sera possible de soustraire vos territoires à l'exploitation et exploration pétrolière », a dit le premier ministre Couillard devant les congressistes, le 28 septembre dernier.

Concrètement, le gouvernement accordera aux MRC le droit de protéger des territoires et de les soustraire de toute exploitation d'hydrocarbures, comme cela a été fait avec les OGAT sur les activités minières au début de l'année 2017. Par ailleurs, précisons que la FQM a vivement dénoncé les nouveaux projets de règlements sur les hydrocarbures déposés juste avant le Congrès dont les normes proposées ont soulevé de vives inquiétudes. M. Lehoux considère toutefois que l'ouverture du premier ministre dans ce dossier constitue « un pas dans la bonne direction ». ■



LE MEILLEUR ARGUMENT

PFD, c'est près de 50 avocats œuvrant dans tous les domaines du droit, dont une équipe spécialisée offrant une gamme de services juridiques complets aux municipalités québécoises.

PFDavocats.com T 1 800.436.9591

PFD **80**
ANS

AVOCATS

LE DROIT DE PROTÉGER

LE BIEN PUBLIC

Le maire de Ristigouche Partie Sud-Est, M. François Boulay, peut respirer un peu mieux. Quatre années de procédures déchirantes opposant sa municipalité à l'entreprise pétrolière Gastem se sont achevées en septembre. L'heure est à la décision de la cour.

L'issue de ce procès historique était encore inconnue au moment de mettre sous presse, mais sa portée se faisait déjà très vaste. En effet, le jugement, une fois rendu, fera école dans les conseils municipaux des quatre coins du Québec.

« La jurisprudence de Ristigouche contre Gastem n'a pas de rapport avec la protection de l'eau potable. C'est une décision judiciaire qui va déterminer : est-ce qu'une municipalité peut règlementer n'importe quel bien commun [...] sans risquer de se faire poursuivre en dommages et intérêts », explique M. Boulay.



M. François Boulay, maire de Ristigouche Partie Sud-Est.

Le maire ne s'en cache pas, l'épreuve fut éprouvante pour lui comme pour ses concitoyens. « L'annonce d'une opportunité d'investissement économique soulève l'espoir des citoyens. Lorsqu'il y a de l'opposition, ça divise une communauté. Ça brise des relations humaines entre voisins. [...] C'est long, quatre ans », relate M. Boulay, rappelant aussi le lourd boulet financier que doit assumer Ristigouche.

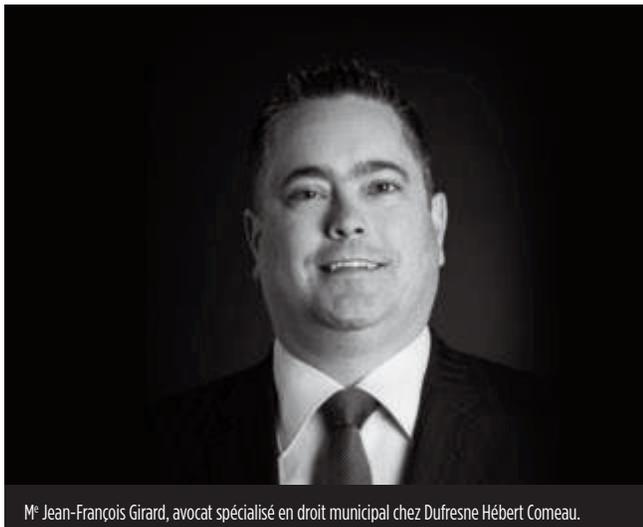
L'organisme Solidarité Ristigouche a d'ailleurs été créé pour subvenir aux besoins financiers de la municipalité qui, autrement, n'aurait pas pu voir le bout des procédures judiciaires l'opposant à Gastem.

Au Congrès de la FQM, le maire a d'ailleurs tenu à remercier chaudement tous ceux et celles qui ont contribué à l'atteinte de l'objectif fixé par Solidarité Ristigouche, soit un peu plus de 328 000 \$.

UNE QUESTION FONDAMENTALE

Joint par QUORUM pour commenter l'affaire, le procureur de Ristigouche Sud-Est, M^e Jean-François Girard, est ferme quant à la responsabilité des élu(e)s municipaux à l'égard des décisions qu'ils prennent.

« Les élu(e)s ne doivent pas avoir peur de prendre des décisions et d'adopter des règlements qu'ils croient justes, explique l'avocat spécialisé en droit municipal chez Dufresne Hébert Comeau. Ils ont le droit de se tromper. Même si le règlement est par la suite déclaré illégal. Cela n'entraîne pas l'octroi automatique de dommages. »



M^e Jean-François Girard, avocat spécialisé en droit municipal chez Dufresne Hébert Comeau.

Les règles de droit public protègent les administrations publiques dans l'exercice du rôle d'élue(e). Sinon, au moindre faux pas, les administrations pourraient devoir verser des millions en dédommagement.

« Imaginez si à chaque fois qu'un règlement adopté en toute légitimité déplaît à un promoteur, qu'il entraîne le versement de dommages importants à ce dernier, plus aucune municipalité ne voudrait adopter quoi que ce soit », soulève l'avocat.

LES ÉLU(E)S AUX COMMANDES

Ristigouche n'est pas la seule communauté à se battre pour protéger ses ressources en eau potable, selon M^e Girard. Le changement de paradigme s'opère partout, notamment dû au fait qu'on demande désormais aux municipalités d'occuper le rôle de gouvernement de proximité, ce qui implique de nombreuses considérations environnementales.

Pour l'avocat, une chose demeure plus évidente que jamais : « des élu(e)s me disent parfois qu'ils aimeraient reprendre le contrôle du développement sur leur territoire. Je suis abasourdi à chaque fois. Les boss des municipalités sont les élu(e)s », défend celui qui s'explique mal que des développeurs immobiliers, entre autres, aient réussi à imposer leur vision des choses pendant si longtemps.

LE RPEP

Ristigouche a établi son règlement de 2013 en se basant sur un modèle de règlement adopté pour la première fois à Saint-Bonaventure, dans le Centre-du-Québec, en plein cœur de la bataille contre l'exploitation des gaz de schiste.

Formulé par le docteur en droit Richard E. Langelier, le « Règlement de Saint-Bonaventure » a été adopté par plus d'une centaine de municipalités au cours des dernières années, jusqu'à ce que Québec mette en vigueur le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) en 2014.

L'arrivée du RPEP a rendu caducs les règlements précédemment adoptés par les municipalités puisque la législation provinciale prévalait.

Il y est stipulé qu' « il est interdit d'aménager un site de forage ou de réaliser un sondage stratigraphique [...] à moins de 500 m d'un site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire » (article 32) et qu' « une opération de fracturation dans un puits destiné à l'exploration ou à l'exploitation du pétrole ou du gaz naturel est interdite à moins de 400 m sous la base d'un aquifère » (article 40).

Jugeant ces dispositions insuffisantes pour protéger convenablement les sources d'eau potable, un collectif scientifique mené par M^e Langelier a répliqué au gouvernement en proposant aux municipalités une nouvelle mouture du règlement municipal.

À ce jour, pas moins de 300 municipalités représentant en tout 2 millions de citoyens ont adopté ce règlement qui, lui, impose des distances horizontale et verticale respectives de 2 km et de 1 km.

Le collectif a par la suite demandé au ministre de l'Environnement de l'époque, David Heurtel, d'approuver une dérogation qui ferait en sorte que ce règlement local prévaudrait sur le RPEP. Par voie de lettre, le ministre a répondu aux municipalités concernées que la demande de dérogation n'était pas recevable tant qu'une démonstration spécifique de la vulnérabilité des sources d'eau pour chaque territoire n'aura pas été produite. ■

L'HISTOIRE D'UN PROCÈS HISTORIQUE

En 2012, Gastem a obtenu de la part du ministère des Ressources naturelles un permis de forage sur le territoire de Ristigouche Partie Sud-Est.

Inquiète pour l'intégrité de son eau potable et devant l'absence d'une réglementation provinciale digne de ce nom, la municipalité a pris les devants et a adopté, à la faveur d'une majorité de citoyens, un règlement interdisant tout forage dans un rayon de deux kilomètres.

S'estimant lésée par la réglementation municipale, Gastem a entamé des procédures judiciaires en dommages et intérêts contre Ristigouche Partie Sud-Est. L'entreprise cherchait à obtenir une compensation financière frisant les 1,5 M\$ de la petite municipalité dont le budget d'opération n'est que de 281 000 \$.

Les procédures ont suivi leur cours jusqu'en septembre dernier, date à laquelle s'est tenu le procès tant attendu.

Lors de leur dernière assemblée générale annuelle, les membres de la FQM ont adopté une résolution visant à maintenir un moratoire de cinq ans sur tout projet de fracturation hydraulique. Les élu(e)s ont aussi voté une autre résolution demandant au gouvernement de retirer les quatre projets de règlements sur les hydrocarbures déposés au début septembre.

UNE RENCONTRE SOUS LE SIGNE DU CHANGEMENT

Les 29 et 30 novembre dernier avait lieu la première Assemblée des MRC depuis les élections municipales. La FQM a profité de ce vent de changement pour rappeler la pertinence de cette réunion aux préfets et préfètes nouvellement élu(e)s. La présence du ministre Pierre Moreau fut l'un des points forts de la rencontre.

« Les MRC jouent désormais un rôle de pivot entre le gouvernement et les municipalités locales, notamment avec le PL 122 et les nouveaux règlements entourant la *Loi sur la qualité de l'environnement* qui leur donnent plus de pouvoirs et de responsabilités. De ce fait, la FQM est vouée à prendre position sur des enjeux touchant l'aménagement du territoire. L'Assemblée des MRC est donc plus que jamais un incontournable auxquelles doivent assister les élu(e)s municipaux », affirme M. Richard Lehoux, président de la FQM jusqu'à l'élection du prochain président, en février prochain.

La présence du nouveau ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Moreau, venu parler des contestés projets de règlements sur les hydrocarbures, a confirmé toute l'importance de cette réunion.

L'avenir des écoles au Québec a aussi été un sujet important de cette rencontre. Étant à la fois le noyau du village et un attrait essentiel à la vitalité d'un territoire, les municipalités font tout en leur pouvoir pour les mettre en valeur ou simplement les préserver chez elles.

En ce sens, la FQM a invité le triathlète Pierre Lavoie, l'architecte Pierre Thibault et le chef Ricardo Larrivée à présenter leur projet Lab-école qui bénéficie d'un budget de 1,5 million \$. Celui-ci vise à repenser les écoles québécoises en matière d'alimentation, de sport et d'architecture afin qu'elles soient plus modernes et attrayantes pour la jeunesse.

Soulignons que les diverses propositions soulevées lors de l'Assemblée des MRC ont été soumises au conseil d'administration de la FQM le lendemain. ■

NOTRE CABINET
UNE FORCE COLLECTIVE

MUNICIPAL
TRAVAIL
ENVIRONNEMENT
LITIGE

| dhcavocats.ca |

DHC
Dufresne Hébert Comeau

514 331-5010

— AVOCATS —

HYDRO-QUÉBEC OUVERTE AU PARTAGE

Les revendications et la ténacité de la FQM dans le dossier de l'utilisation de la fibre optique excédentaire pour le branchement à Internet haute vitesse dans certaines régions mal desservies ont porté leurs fruits. La société d'État et le gouvernement ont annoncé la tenue d'une étude, attendue d'ici la fin de l'année, afin d'évaluer notamment les aspects techniques, légaux, réglementaires et opérationnels de ce partage.

« L'accès à Internet haute vitesse est un service essentiel et c'est une priorité politique » — M. Richard Lehoux, président de la FQM.

« Le premier ministre a clairement énoncé cette avenue lors du Congrès, mais j'ose croire que le travail de la FQM réalisé auprès d'Hydro-Québec en amont y est pour quelque chose. Sans la détermination de notre Comité d'action sur les TIC en région et l'engagement d'élue(s) municipaux, cela n'aurait pas été possible. L'accès à Internet haute vitesse est un service essentiel et c'est une priorité politique », a déclaré le président de la FQM, M. Richard Lehoux.

D'ailleurs, il rappelle qu'Hydro-Québec a joué un rôle majeur dans le développement des régions du Québec grâce à l'électrification et que la société d'État peut en faire autant aujourd'hui en contribuant à combler le fossé technologique qui touche des milliers de foyers en milieu rural.

Près de 340 000 ménages québécois n'ont pas accès à Internet ou ont une connexion à faible débit. « Il faut que tous les partenaires travaillent ensemble dès maintenant afin que nous puissions desservir les territoires, où ça sera possible, dès le printemps 2018 », souhaite M. Lehoux.

100 MILLIONS PAR ANNÉE

Pour assurer le branchement à Internet haute vitesse dans les régions, la FQM demande au gouvernement du Québec un investissement de 100 millions \$ par année au cours des cinq prochaines années.

« Le Québec a besoin d'un plan afin d'offrir, à tous, les conditions propices au développement des affaires et des collectivités », soutient M. Lehoux. ■



PROGRAMME DE CERTIFICATION
pour les collectivités et les
organisations



PRINTEMPS 2018

Déposez votre
candidature
avant le
30 mars 2018

velosympathique.com



À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS

À défaut de préciser les pistes d'action du Québec en réponse aux inondations du printemps, le Forum Inondations 2017 - Ensemble, planifions l'avenir autrement, qui s'est tenu à Montréal au début du mois d'octobre, a permis aux différents intervenants d'en apprendre un peu plus sur les méthodes utilisées ailleurs dans le monde en matière de gestion de l'eau.

Organisé par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ce forum de deux jours a réuni des experts fort intéressants, mentionne M. Jacques Demers, vice-président de la FQM qui siégeait à la table principale, mais il aurait souhaité que soient abordées plus spécifiquement les solutions applicables au Québec.

« C'est une belle initiative, mais nous ne sommes pas beaucoup plus avancés. Nous avons eu des témoignages, des exemples avec des experts qui ont du vécu, comme ceux des Pays-Bas par exemple, qui vivent sous le niveau de la mer et qui ont dû s'adapter », explique M. Demers.

Parmi les solutions présentées, mentionnons l'aménagement de structures qui sont en mesure de résister aux inondations et qui peuvent remplir diverses fonctionnalités. Une bonne idée, croit le vice-président de la FQM, qui se dit toutefois bien conscient que le Québec a des contraintes, ne serait-ce qu'en raison de l'étendue de son territoire.

« Il va falloir plus tôt que tard répondre aux gens sur le terrain, leur offrir des pistes de solutions » — M. Jacques Demers, vice-président de la FQM.

« Qu'est-ce qu'on fait chez nous pour limiter les risques? Nous n'avons jamais parlé des initiatives gouvernementales mises en place depuis les inondations de 2010 qui ont touché plusieurs régions côtières du Québec. Mais nous devons le faire un jour. Il va falloir plus tôt que tard répondre aux gens sur le terrain, leur offrir des pistes de solutions », fait remarquer M. Demers.

PLAN DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU

Les municipalités sont dans l'expectative face aux moyens qui devront être mis de l'avant pour faire face aux changements climatiques. « On sait qu'il n'y a pas de risque nul quand il est question de catastrophes naturelles, mais il va falloir se questionner sur notre capacité à se prémunir devant le pire et s'entendre sur ce qu'on est prêt à déboursier, sur ce qu'on est capable de payer comme société », insiste le vice-président de la FQM.

La FQM souhaite que les discussions s'accélèrent afin que le Québec se dote d'un plan de gestion intégrée de l'eau. Un outil essentiel pour encadrer le développement de solutions efficaces, dans le respect des territoires et des gens qui l'habitent.



Les inondations du printemps 2017 ont forcé l'évacuation de 4000 personnes et fait plus de 5000 résidences sinistrées.

« Nous sommes bien conscients qu'il ne devrait pas y avoir de construction dans les zones 0-20 ans. Mais pour les gens qui y sont installés, certains depuis plusieurs générations, qu'est-ce qu'on fait pour ne pas les déraciner sauvagement? Il faut en discuter et trouver des aménagements et des solutions pour eux afin d'assurer une occupation dynamique du territoire. »

La FQM participera à un autre forum sur le même sujet, qui se tiendra à Québec le 19 décembre, cette fois-ci, organisé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. ■

AGIR PLUS VITE POUR SAUVER DES VIES

En février 2017, la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO), en Abitibi-Témiscamingue, a mis en place le programme de Sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI). À ce jour, 14 interventions ont eu lieu, dont 12 pendant l'hiver. Regard sur une initiative réalisée en partenariat avec les acteurs du milieu et qui porte ses fruits.

97% de la superficie de la MRCVO est constituée de terres publiques. Ces hectares de nature sont appréciés des villégiateurs et des amateurs de plein air qui y pratiquent la chasse, la pêche, la motoneige, le VTT ainsi que de nombreuses autres activités, et ce, en toute saison.

Or, pour la MRCVO, il était important de trouver des solutions pour apporter de l'aide en cas d'incident, dans des conditions parfois plus difficiles. « Quand il y a des accidents dans la région, c'est souvent majeur, explique M. Martin Ferron, maire de Malartic et président du Comité de sauvetage d'urgence en milieu isolé. On remarque une diminution de la mortalité si l'intervention est rapide. »

Afin de mieux répondre aux besoins des usagers de la forêt, la MRCVO a décidé de réunir l'ensemble des acteurs en service d'urgence, soit les quatre services incendie de son territoire ainsi que la Sûreté du Québec et le service ambulancier.

« Il fallait prendre en considération les compétences et les responsabilités de chacun. Un accord unanime était à la base du protocole. Avec le SUMI, chacun sait ce qu'il a à faire. Tout le monde se coordonne pour donner une intervention de qualité dans des délais acceptables », mentionne le maire de Malartic.

LA MRC EN QUELQUES CHIFFRES

- Superficie : 27 356,04 km²
- Forêts publiques : 97 %
- Lacs : 11 301
- Camps de chasse : 2 400
- Pourvoiries en milieu isolé : 32
- Sentiers de VTT : 400 km
- Sentiers de motoneige : 1 070 km



M. Martin Ferron, maire de Malartic et président du Comité de sauvetage d'urgence en milieu isolé

LE NERF DE LA GUERRE

Ensemble, ils ont développé un protocole d'entente sur la manière d'intervenir en cas d'urgence en milieu isolé. Ils ont également fait la liste des équipements nécessaires, ce qui a mené à un investissement de plus de 150 000 \$ provenant du Fonds de valorisation du territoire de la MRCVO.

« Il n'est pas toujours évident de trouver l'argent nécessaire pour répondre aux besoins, indique M. Ferron. Cette somme provient en partie des baux de villégiature et des camps de chasse dont la MRC est gestionnaire. Ceci permet d'offrir un service de secours structuré à ceux qui utilisent ces installations. Tout le monde est gagnant! »

Grâce à cet investissement, la MRCVO a réussi à acheter deux VTT, trois moto-neiges, quatre remorques ainsi que des équipements et accessoires de protection.

Soulignons qu'à l'occasion du dépôt du budget 2017-2018, le gouvernement du Québec a annoncé un montant de 3,6 M\$ visant à financer, entre autres, l'achat de matériel destiné au sauvetage hors route. « C'est dommage que ça arrive après nos démarches, sourit M. Ferron, mais ça nous donne la chance de bonifier les équipements qu'on a déjà. Nous voulons rester à la fine pointe de la technologie, notamment en ce qui concerne les communications en zone non desservie. » ■



Le lancement du SUMI a eu lieu le 20 février 2017.

DU TRAVAIL À ABATTRE

Plus que jamais, l'industrie forestière doit innover et tirer profit au maximum de la ressource. C'est ce qu'ont reconnu les divers partenaires présents à l'occasion du bilan du Forum Innovation Bois qui s'est tenu à la fin du mois de septembre, en Abitibi.

Selon M. Jean-Pierre Boivin, préfet de la MRC Maria-Chapdelaine et administrateur de la FQM, devant les tarifs compensateurs imposés au bois d'œuvre et les menaces qui planent sur 10 usines de papier non couché (papier journal) au Québec, l'industrie forestière n'a d'autre choix que de se diversifier pour assurer la survie de centaines de communautés partout au Québec.

« L'avenir de l'industrie n'est pas noir. Il est vert! Il repose sur le développement de projets innovants, sur l'utilisation de la forêt à son plein potentiel. Mais encore faut-il que nous ayons une main-d'œuvre qualifiée pour nous assurer de la pérennité de notre industrie », a déclaré M. Boivin.

Le recrutement de la main-d'œuvre sera l'un des enjeux majeurs des prochaines années, ajoute-t-il.

FORÊT DE PROXIMITÉ

La mise en place de la forêt de proximité demeure au cœur des priorités de la FQM. D'ailleurs, devant l'hésitation du gouvernement dans ce dossier, la Fédération prendra contact avec le Conseil de l'industrie forestière du Québec afin de trouver une voie de passage pour mettre en œuvre des projets de forêts de proximité pour les municipalités.

« Nous sommes persuadés que les forêts de proximité peuvent devenir un pilier important pour le développement et l'aménagement de nos territoires. Les communautés forestières sont prêtes et les compagnies aussi. Il ne manque que la volonté gouvernementale », a ajouté le préfet.

Au moment de mettre sous presse, la FQM s'apprêtait à tenir le Forum des communautés forestières, sous le thème *S'engager pour développer les économies de la forêt*. ■

Notre carte d'affaires en droit municipal et de l'environnement



Avec 19 bureaux répartis dans 9 régions du Québec et plus de 200 professionnels du droit, dont une équipe de 20 avocats experts en affaires municipales et environnement sous la coordination de Me François Bouchard, notre cabinet est l'un des plus importants et le mieux outillé pour servir des villes et municipalités à la grandeur de la province.

Montréal | Québec | Saguenay | Sherbrooke | Drummondville | Rimouski | Sept-Îles | Val-d'Or | Rouyn-Noranda | Alma
Saint-Georges | Rivière-du-Loup | Amos | Roberval | Saint-Félicien | Saint-Raymond | Plessisville | Amqui | Lac-Mégantic

 **CAIN
LAMARRE**

cainlamarre.ca

LA JEUNESSE MISE À L'AVANT-PLAN

Dans le contexte de la Stratégie d'action jeunesse (STRAJ) 2016-2021, le gouvernement du Québec a dévoilé à l'hiver dernier la mesure Stratégies jeunesse en milieu municipal qui a pour objectif de consolider l'autonomie locale en matière de soutien à la jeunesse.

De ce fait, un appel de projets a été lancé en début d'année 2017 par le Secrétariat de la jeunesse (SAJ), en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Au terme de la sélection, onze projets pilotes ont été retenus et dévoilés cet automne, dont huit émergeront des MRC membres de la FQM d'ici le 30 juin 2018, date limite pour rendre à terme les projets respectifs.

Fière de jouer un rôle d'appui dans la mise en œuvre de la mesure Stratégies jeunesse en milieu municipal pour la phase pilote, la FQM mettra en lumière dans les prochaines parutions du magazine les huit projets pilotes de ses MRC membres. Coup d'œil sur les deux premiers.

DEUX MRC QUI RAYONNENT

Située sur la rive sud du Saint-Laurent, la MRC de La Mitis s'est vue sélectionnée pour son projet Stratégie jeunesse de La Mitis, dont l'objectif est de faire des consultations publiques avec les jeunes de 15 à 29 ans pour créer sa propre stratégie jeunesse.



M^{me} Alison Drylie, chargée de développement à la MRC des Pays-d'en-Haut.



M^{me} Kathy Plante, conseillère au développement rural à la MRC de La Mitis.

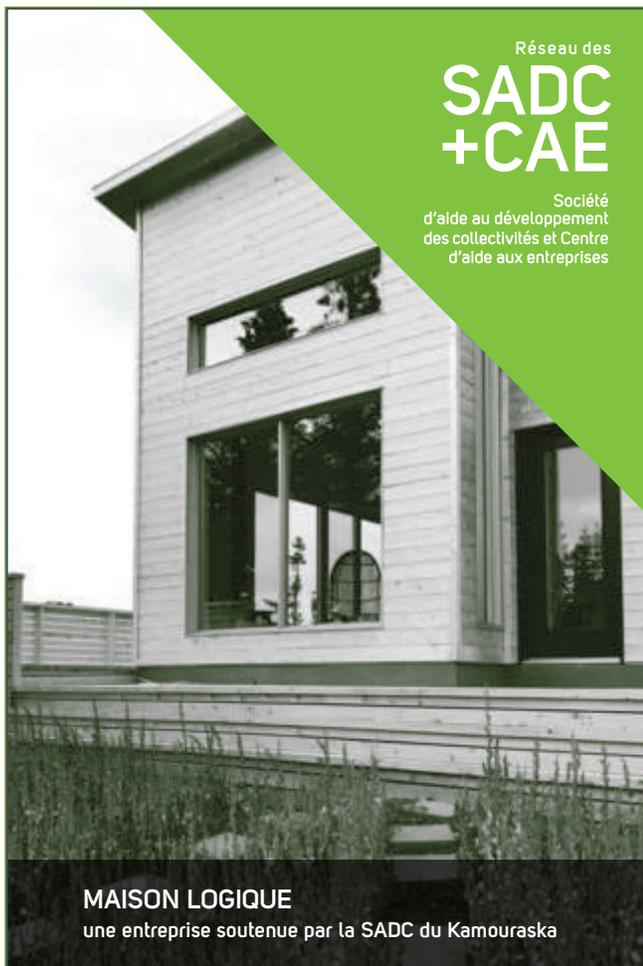
« La MRC est très motivée à l'idée d'avoir été choisie, parce qu'actuellement, notre stratégie jeunesse est inexistante. Ce projet pilote va donc nous permettre de mieux cerner les besoins et les attentes des jeunes du territoire ainsi que de rejoindre plus facilement ceux qui habitent les secteurs les plus éloignés de la MRC. De plus, en laissant plus de place à la jeunesse, celle-ci sera plus encline à vouloir s'impliquer auprès de sa communauté et à développer un sentiment d'appartenance », souligne M^{me} Kathy Plante, conseillère au développement rural à la MRC de La Mitis.

Dirigeons-nous maintenant vers les Laurentides, dans la MRC des Pays-d'en-Haut. Elle été choisie pour son projet Vers une stratégie jeunesse!

« Nous sommes très heureux que notre projet ait été retenu, car notre MRC détient l'une des moyennes d'âge les plus élevées au Québec avec une faible proportion de jeunes. De ce fait, leurs besoins ne sont pas toujours considérés lorsque de grandes décisions sont prises sur le territoire. Ce projet va donc nous permettre de créer des consultations jeunesse afin de sonder les jeunes sur leurs réalités et leurs attentes », affirme M^{me} Alison Drylie, chargée de développement à la MRC des Pays-d'en-Haut.

Une fois les consultations terminées, la MRC souhaite mettre en place un comité consultatif jeunesse formé d'un représentant par municipalité âgé entre 15 et 29 ans. Ceux-ci pourront échanger avec le conseil des maires sur différents enjeux.

Rappelons que les projets pilotes jeunesse constituent la première phase de la mesure Stratégies jeunesse en milieu municipal. Une fois les projets terminés et étudiés, la mesure sera ajustée et deviendra permanente. ■



Réseau des
**SADC
+CAE**

Société
d'aide au développement
des collectivités et Centre
d'aide aux entreprises

MAISON LOGIQUE
une entreprise soutenue par la SADC du Kamouraska

**UNE PORTE
D'ENTRÉE EN
RÉGION**
**POUR PROPULSER
LES ENTREPRISES ET
LES PROJETS LOCAUX
VERS LA RÉUSSITE !**

sadc-cae.ca

Canada Développement économique Canada pour les régions du Québec
appuie financièrement les SADC et les CAE

LE CANNABIS AU MUNICIPAL

La légalisation du cannabis prévue en 2018 soulève plusieurs défis d'importance pour les municipalités qui se retrouveront avec des coûts et des responsabilités additionnelles dans son encadrement. En septembre dernier, la FQM a pu échanger pour une première fois avec le gouvernement du Québec à ce propos. En voici les grandes lignes.

Lors de cette rencontre, la FQM a souligné que le succès des municipalités dans l'encadrement de la substance est en partie garant du rôle qui lui sera attribué dans la loi-cadre du gouvernement du Québec, attendu cet automne. Dans cette optique, la FQM a présenté huit recommandations générales au gouvernement qui s'appuient sur l'importance de prendre en compte les différentes réalités du territoire québécois dans l'écriture de la loi-cadre. La Fédération met l'accent sur l'importance d'accorder aux municipalités les ressources qui leur seront nécessaires pour l'exécution de leurs nouvelles responsabilités.

La FQM souhaite minimiser les impacts financiers et organisationnels engendrés par la légalisation du cannabis dans les municipalités du Québec.

À la lumière de ces échanges, le gouvernement n'a pas statué quant au rôle exact qui leur sera octroyé. Cependant, il est indéniable qu'il y aura des répercussions sur de multiples plans, notamment pour la sécurité et la santé publiques. C'est pourquoi la FQM insiste pour le maintien d'un dialogue continu avec le gouvernement du Québec sur cette légalisation prochaine.

Cela dit, le dépôt de la loi-cadre par le gouvernement provincial définira les grandes lignes de fonctionnement de la légalisation et déterminera ainsi le tournant à prendre pour les municipalités. ■

UNE TOURNÉE QUI DOIT MAINTENANT GÉNÉRER DES RÉSULTATS

À mi-parcours, les commentaires des membres de la FQM émis lors de la tournée régionale de consultation sur les programmes d'infrastructures du MAMOT pilotée par le député Paul Busque semble s'être rendus à l'oreille du premier ministre.

En juin dernier, M. Busque s'est vu confier une importante mission par le ministre Martin Coiteux : le député de Beauce-Sud devait aller à la rencontre de dizaines de représentants du milieu municipal dans des communautés de toutes tailles, allant de Rivière-Éternité à Longueuil en passant par Cowansville et Saguenay, pour recueillir des idées en vue de la modulation des programmes d'aide financière en infrastructures du MAMOT.



M. Paul Busque, député de Beauce-Sud

Effet combiné des commentaires des membres et le travail de représentation de la FQM, le premier ministre Couillard annonçait, lors du Congrès annuel de la FQM à la fin septembre, des changements longuement attendus au soutien à la voirie locale en réponse aux commentaires recueillis en tournée par M. Busque.

Joint par QUORUM pour commenter le déroulement de ses démarches, le député a décrit comme « très bon » l'accueil qui lui a été réservé lors de ses nombreuses visites.

« Les gens apprécient qu'on aille à leur rencontre pour parler de leurs projets. Les discussions sont très cordiales, ouvertes et constructives », a-t-il affirmé, ajoutant que tout le processus de projet d'infrastructures est passé en revue, du dépôt jusqu'à la reddition de comptes.

M. Busque s'est toutefois gardé de dévoiler des détails sur les recommandations précises qui, au moment d'écrire ces lignes, allaient faire partie d'un rapport complet possiblement déposé avant la fin de la session parlementaire d'automne. ■

UNE CLAUSE MUNICIPALE apporte des RETOMBÉES LOCALES

300 MUNICIPALITÉS ONT SIGNÉ UNE CLAUSE DE CAMIONNAGE EN VRAC PRIVILÉGIANT LEURS CITOYENS

Pour plus d'information, communiquez avec l'ANCAI
(418) 623-7923
www.ancai.com

Liste des organismes de courtage affiliés à l'Association nationale des camionneurs artisans
www.ancai.com/courtage.html

ANCAI

UNE RENCONTRE ENRICHISSANTE

Le 6 septembre dernier, la FQM a accueilli dans ses bureaux à Québec les membres d'une association chilienne similaire à la sienne afin d'échanger sur divers enjeux partagés, notamment la santé des communautés.

Les quelque 19 membres de la délégation chilienne, représentés par des médecins, des directeurs de services et des maires, étaient de passage afin de mieux comprendre comment les municipalités d'ici s'investissent dans la promotion de saines habitudes de vie et dans la prévention de la santé des populations.

Pour se faire, trois initiatives concrètes leur ont été présentées, soit la démarche de la MRC de La Nouvelle-Beauce qui a récemment ouvert une clinique de santé sur leur territoire, le volet prévention développé par la Coop de Santé Robert-Cliche ainsi que la réflexion sur les environnements favorables aux saines habitudes de vie incluse dans l'aménagement du territoire de la municipalité de Deschambault-Grondines.

Bien qu'à priori cette rencontre se voulait axée sur la santé des communautés, les représentants du Chili se sont également intéressés au fonctionnement de la FQM, dont les services offerts aux membres, sa structure organisationnelle et les raisons qui ont poussé à mettre en place la Corporation d'informatique municipale (CIM).

La FQM se dit emballée par les échanges profitables qui ont émergé de cette rencontre inattendue. Il est donc envisageable qu'une deuxième réunion ait lieu entre les deux parties dans un avenir rapproché. ■

UNE NOMINATION À LA COMBEQ

La FQM est heureuse de souligner la nomination de M. Stéphane Corbin, nouveau directeur général de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

L'impressionnant parcours professionnel de M. Corbin sera très profitable à la COMBEQ. En plus de détenir un diplôme en ingénierie, en administration et affaires publiques, il était jusqu'à tout récemment cadre au gouvernement fédéral. Il a par ailleurs mené à terme de nombreux mandats d'envergure, notamment le renouvellement de la gouvernance de l'Agence spatiale canadienne.

« J'ai l'atout de mon inconvénient de venir de l'extérieur du milieu municipal et des OBNL. De ce fait, je souhaite pouvoir apporter des idées nouvelles qui viendront donner un nouveau souffle à la COMBEQ ainsi qu'à l'ensemble de ses activités. Je compte également faire transposer



M. Stéphane Corbin, directeur général de la COMBEQ

mes années de gouvernance et de gestion à la réalité de la Corporation », précise M. Stéphane Corbin, le nouveau directeur général de la COMBEQ.

M. Sylvain Demers, président de la COMBEQ, se dit très heureux de pouvoir compter dans son équipe ce gestionnaire aguerri, notamment pour sa vision stratégique et ses connaissances politiques.

Rappelons que la COMBEQ a pour mission première de regrouper tous les officiers municipaux œuvrant dans les domaines du bâtiment, de l'urbanisme et de l'environnement au Québec et de promouvoir leur rôle important au sein des municipalités québécoises. ■

DES SOLUTIONS AU TRANSPORT RÉGIONAL

Les membres de la FQM ont proposé une série de solutions concrètes pour remédier aux problèmes qui affectent le transport aérien régional.

Les élu(e)s municipaux se sont exprimés cet été, à l'occasion de la tournée de consultation de la FQM sur l'enjeu crucial du transport aérien interrégional. Plusieurs solutions concrètes ont été avancées

et feront partie des recommandations que la FQM compte déposer au Sommet sur le transport aérien régional qui aura lieu en février, à Lévis.

Parmi celles-ci, les élu(e)s souhaitent que le transport aérien soit considéré pour ce qu'il est, soit un véritable outil de développement économique pour les régions éloignées. En effet, c'est, entre autres, par les 147 aéroports du Québec (sans compter les pistes privées) qu'entrent et sortent les produits de l'économie locale.

« On veut rendre le ciel du Québec accessible à l'ensemble des Québécois et des Québécoises », s'est exprimé M. Jonathan Lapierre, maire des Îles-de-la-Madeleine et président du Comité sur le transport interrégional de la FQM, lors du Congrès de la Fédération en septembre dernier.

Si des subventions sont octroyées par le gouvernement, elles devraient principalement servir à réduire le prix des billets, selon les élu(e)s. L'investissement dans les infrastructures et l'amélioration des structures d'accueil pour les aéronefs ont été aussi soulignés. « Il faut prendre en considération les particularités régionales dans les solutions proposées. On ne veut surtout pas de mesures mur-à-mur », a précisé M. Lapierre.

Au moment d'écrire ces lignes, la FQM comptait faire évaluer la faisabilité des diverses solutions envisagées par un comité ad hoc formé d'experts du transport aérien. ■

droit chemin

Des questions en matière d'éthique et de déontologie?
Laissez-nous vous guider.

jolicœur
lacasse
AVOCATS

jolicoeurlacasse.com

Québec	T 418	681	7007
Trois-Rivières	T 819	379	4331
Montréal	T 514	871	2800

LA FQM DEBOUT POUR L'IMPLICATION DES FEMMES EN POLITIQUE MUNICIPALE

La FQM est fière de souligner l'engagement des femmes sur la scène municipale partout au Québec. La Fédération poursuivra son engagement pour une politique municipale plus égalitaire, grâce à des gestes concrets. Ces actions sont rendues possibles grâce au soutien financier du Secrétariat à la condition féminine et aux importants partenariats avec les groupes de femmes expertes de toute la province.

PRIX ELSIE-GIBBONS

+

**COMITÉ FEMMES ET
POLITIQUE MUNICIPALE**

+

**MISE À JOUR DU GUIDE
PARCOURS DE LA CANDIDATE**

+

**RÉSEAU D'AMBASSADEURS ET
D'AMBASSADRICES DE L'ÉGALITÉ**



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Secrétariat
à la condition
féminine

Québec

UN RENOUVELLEMENT GAGNANT

Grâce à la reconduction du partenariat avec Place aux jeunes en région (PAJR), les Prix Reconnaissance FQM 2017 ont été remis aux organismes dans le cadre du Congrès sur la migration des jeunes 2017. Coup d'œil sur les gagnants des trois catégories.

Dans la catégorie Mobilisation de la communauté, c'est Place aux jeunes Coaticook qui a décroché le prix avec son projet de sensibilisation Découvrir pour mieux comprendre! La démarche proactive, l'audace des différents outils développés et la capacité à se mobiliser autour d'un projet rassembleur sont des éléments qui ont su capter l'attention du jury.

Dans la catégorie Attractivité du milieu, le prix s'est vu octroyé au projet Séjour entrepreneurial de Place aux jeunes Brome-Missisquoi, notamment pour l'implication et la valorisation de l'entrepreneuriat local et le développement d'un fort sentiment d'appartenance dans le milieu.

Finalement, dans la catégorie Accueil et enracinement des migrants, le projet gagnant est La Semaine des nouveaux résidents, une idée de Place aux jeunes Saguenay. Plusieurs facteurs ont fait rayonner ce projet, dont le fait d'avoir réussi à sensibiliser la communauté d'accueil à l'apport des nouveaux arrivants et faciliter l'intégration de ces derniers.

La FQM se dit très heureuse du renouvellement de son entente avec PAJR qui est en vigueur jusqu'en 2019. ■



Richard Lehoux, président de la FQM en compagnie de Mélanie Fortier, présidente de PAJR, lors de la signature du renouvellement de leur entente cet automne.

UNE COTISATION À LA HAUTEUR DE VOS EFFORTS.



Obtenez tous les outils pour accéder au meilleur taux de cotisation CNESST grâce à une analyse complète **GRATUITE!**

Valeur de plus de 350 \$

Augmente la performance de votre entreprise

Vous confère le statut d'employeur responsable

MEDIAL
SERVICES-CONSEILS-SST



1 888 722-6939 | medial.ca



UN DÉPART ÉNERGIQUE ET ÉMOTIF

L'ouverture du 76^e Congrès de la FQM a été marquée par l'émotion, alors que Richard Lehoux a livré son dernier discours à titre de président de la FQM. Ce discours a été suivi d'une série d'annonces en faveur du milieu municipal livrées par le premier ministre du Québec, Philippe Couillard.

Sous les applaudissements nourris de ses consœurs et confrères, Richard Lehoux a profité de son ultime tribune pour livrer un message clair au

gouvernement en ce qui a trait à sa propre définition de l'autonomie municipale.

Le président a notamment réclamé davantage de pouvoir pour les municipalités

et plus de sensibilité régionale dans les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) (voir autre texte en page 10). Le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a aussi fait l'objet de critiques de la part de M. Lehoux, qui l'a décrit comme un programme plutôt qu'un réel fonds.

« Le résultat est que les régions ont un programme et que les grandes villes ont un fonds [...] Je vous rappelle que les MRC sont plus que capables de gérer de grands projets », a souligné M. Lehoux avant de



QUE D'ÉMOTIONS!

À sa 76^e édition, le Congrès de la FQM prouve une fois de plus qu'il mérite pleinement le titre d'événement phare du milieu municipal.

Réunissant quelque 2000 congressistes à Québec, le Congrès fut le théâtre d'échanges constructifs, d'annonces très attendues et d'émotions fortes alors que le président de la FQM, M. Richard Lehoux, a profité de la tribune pour prononcer, devant les membres de la Fédération, le dernier discours de son parcours municipal, un discours empreint d'amour et de fierté pour les régions du Québec.

Sous la présidence de M. Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien, dans la MRC du Haut-Richelieu, le 76^e Congrès a encore une fois mis en valeur la vitalité des territoires à travers une multitudes d'ateliers tous plus pertinents et captivants les uns que les autres.

À un an des élections générales au Québec, les dossiers chauds portés par la FQM, comme les hydrocarbures, les OGAT, le FARR, l'Internet haute vitesse et le financement de la voirie locale, ont aussi su se frayer un chemin au sommet des priorités gouvernementales.

Un véritable succès que QUORUM se fait un plaisir de résumer.

Bonne lecture!

suggérer au premier ministre de profiter du budget 2018 pour remédier à la situation.

« Ça me rappelle une discussion que j'ai eue avec le maire Denis Coderre [...] Il évoquait que Montréal était la locomotive de tête de l'économie du Québec. Je lui avais mentionné, bien amicalement, que dans les longs convois, il y a plus d'une locomotive pour aider celle de tête à tirer tous les wagons », a poursuivi M. Lehoux pour illustrer le rôle incontournable des régions dans la réussite économique du Québec.

Concernant les projets de règlements sur les hydrocarbures, le président a clairement affirmé qu'il n'était pas question que quiconque puisse forer un puit à 150 mètres d'un noyau villageois, soutenu par une assemblée générale qui a réitéré le moratoire sur la fracturation hydraulique.

M. Lehoux a aussi passé en revue les dossiers chauds du milieu municipal, dont le partage des coûts de la Sûreté du Québec et l'indexation des sommes imparties à l'entretien des routes, notamment en hiver.

DES RÉPONSES AUX DEMANDES DE LA FQM

« Je ne veux pas passer à l'histoire comme le premier ministre qui va faciliter l'exploitation des hydrocarbures au Québec », a tenu à clarifier M. Couillard en ouverture de son discours aux congressistes.

Le premier ministre a par la suite précisé que les projets à haut risque seront assujettis au processus d'analyse du BAPE et que les citoyens auront la chance d'être entendus. « Sans acceptabilité sociale, il n'y en aura pas de projets », a-t-il martelé.

(suite à la page 28)

M. Couillard a aussi pris l'engagement de permettre aux municipalités de soustraire des territoires à l'exploration et à l'exploitation pétrolière. Cet engagement a été repris par le nouveau ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Moreau, le 18 octobre dernier.

Le premier ministre a également tendu la main aux municipalités pour qu'elles l'aident à faire pression sur Ottawa afin que soit reconduit le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

« On ne veut plus du Québec ancien qui considérait les municipalités comme des créatures de l'État », a-t-il affirmé d'emblée.

Sans énumérer ni corroborer le fin détail des annonces réalisées la veille par M. Couillard, le ministre a, lui, affirmé que le gouvernement aura désormais la responsabilité d'aller sonder les municipalités avant de prendre toute décision les concernant. M. Coiteux s'est lui aussi montré ouvert à modifier le fameux FARR.

La ministre Dominique Anglade a confirmé les propos de M. Couillard quelques jours plus tard, signifiant son intention d'étudier la faisabilité d'utiliser le réseau d'Hydro-Québec pour brancher les régions.

« Je pense qu'il y a un engagement qui est clair, a commenté M. Lehoux après le discours. Les milieux pourront décider eux-mêmes quels territoires sont exclus ou non. Il faut faire confiance à nos élu(e)s locaux. C'est un très grand pas dans la bonne direction. »

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Sans se montrer fermé à l'idée de revoir le fonctionnement du FARR, M. Couillard a tenu à rappeler que l'avantage d'un programme est son caractère pérenne, à l'opposé d'un fonds qui, lorsqu'il est épuisé, n'est pas nécessairement renouvelé.

« Oui, j'y crois à la révolution, a dit M. Lehoux au sortir du discours de M. Coiteux. Il faut que les autres ministères soient impliqués aussi. Le monde municipal veut contribuer. »

M. Coiteux a également annoncé une bonification de l'aide financière accordée aux études de mises en commun des ressources. L'enveloppe totale passera de 500 000 à 1 M\$. Les municipalités pourront désormais soumettre tous les types de regroupement, pas seulement ceux qui concernent la sécurité incendie.

INTERNET, VOIRIE LOCALE ET FEPTEU

L'enjeu de l'accès à Internet à haute vitesse en région a franchi un nouveau chapitre lors du discours d'ouverture de M. Couillard. « Hydro-Québec est présent partout sur le territoire. On veut pouvoir utiliser [ses] infrastructures pour faire passer Internet », a révélé le premier ministre.

La ministre Dominique Anglade a confirmé les propos de M. Couillard quelques jours plus tard, signifiant son intention d'étudier la faisabilité d'utiliser le réseau d'Hydro-Québec pour brancher les régions.

Philippe Couillard a aussi indiqué avoir confié un mandat au ministère des Transports pour que soit créée, en collaboration avec les municipalités, une liste des améliorations et des bonifications à apporter au programme d'entretien du réseau local ainsi qu'à son enveloppe récurrente de 50 M\$ qui n'a pas été indexée depuis 1993. M. Couillard a également promis de faire en sorte que les frais d'entretien et de travaux d'hiver soient de nouveau reconnus dans les remboursements des municipalités.

« Oui, j'y crois à la révolution, a dit M. Lehoux au sortir du discours de M. Coiteux. Il faut que les autres ministères soient impliqués aussi. Le monde municipal veut contribuer. »

Le premier ministre a aussi annoncé la fin du glissement progressif des bureaux gouvernementaux régionaux vers les grandes villes et les capitales régionales. Il a par ailleurs invité les élu(e)s à commenter la réflexion du ministre Coiteux sur l'union envisagée entre le ministère des Affaires municipales et le ministère de la Sécurité publique.

Le ministre a remis la possible fusion de ses deux ministères sur la table, faisant valoir que les citoyens souhaitent voir les pouvoirs publics travailler de concert.

Il a proposé la création d'un nouveau ministère des Collectivités et du Soutien aux citoyens. ■

RÉVOLUTION DES RELATIONS QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

Le lendemain, le ministre des Affaires municipales et de la Sécurité publique, Martin Coiteux, s'est adressé aux membres de la FQM promettant une véritable révolution des relations entre Québec et les municipalités.

LE HAUT-RICHELIEU VOUS SOUHAITE
un très joyeux temps des fêtes!



Été comme hiver, on vous attend chaleureusement!

tourismehautrichelieu.com



CONGRESSISTES, À VOS CRAYONS!

Cette année encore, les ateliers du Congrès de la FQM ont attiré les foules. Des panélistes de toutes les provenances ont discuté d'enjeux actuels pour les municipalités en apportant des points de vue différents, en exposant des projets porteurs et en vulgarisant des concepts nouveaux, au grand plaisir des élu(e)s.

Avec plus d'une douzaine d'ateliers différents, sans compter les formations pré-congrès, les rendez-vous juridiques et les diverses séances d'information d'heure en heure, le moins qu'on puisse dire est que les élu(e)s avaient de quoi se nourrir durant le 76^e Congrès de la FQM. QUORUM effectue un bref tour d'horizon des moments forts.

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Un panel réunissant entre autres le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Luc Blanchette, et l'ex-ministre conservateur M. Denis Lebel à titre de PDG du Conseil de l'industrie forestière du Québec s'est attardé aux défis que l'industrie forestière doit surmonter encore aujourd'hui.

Pour le ministre, le bois d'œuvre et l'aménagement durable des forêts sont les grandes priorités. L'innovation demeure aussi, pour son ministère, une planche de salut.

Pour le Regroupement des communautés forestières de la FQM, le succès passe nécessairement par une relance de l'industrie. Le Conseil de l'industrie forestière du Québec a, de son côté, présenté les premiers résultats d'une nouvelle campagne publicitaire visant à redorer l'image de la ressource forestière québécoise.

INITIATIVES INSPIRANTES

Le développement régional s'est retrouvé sous les projecteurs alors que des panélistes issus de milieux différents ont fait le bilan de projets régionaux qui ont connu un succès inespéré, devant un auditoire nombreux et captivé.

Les histoires du Mont-Orford, de Foresta Lumina et de l'entreprise Boisaco ont été présentées. La recette gagnante employée dans les trois cas? Un engagement remarquable des communautés impliquées.

Pour conclure cette rencontre, une experte en marketing territorial a fourni différents conseils aux congressistes pour les aider à croire en leurs projets régionaux et à ne pas avoir peur de s'y investir.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le réchauffement planétaire est un enjeu partagé par les plus petites comme les plus grandes communautés. Conséquemment, beaucoup de congressistes étaient présents à cet atelier portant sur les programmes municipaux actuels et futurs.

Comment rendre les municipalités plus agiles et plus résilientes face à l'augmentation des événements climatiques extrêmes? C'est la question à laquelle les panélistes ont tenté de répondre.



Nombreux furent les élu(e)s captivés par les ateliers qui leur ont été proposés.

Au fédéral, deux plans municipaux de développement durable sont disponibles. Ils visent une préparation optimale aux changements climatiques. Au provincial, un représentant du MAMOT a présenté quelques exemples concrets d'initiatives environnementales entraînant un possible financement, comme la gestion durable des eaux de pluie.

On a également dépassé les frontières québécoises avec une invitée employée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en France. Celle-ci a apporté un regard nouveau sur l'enjeu en discutant des différents outils conçus pour accompagner les collectivités par l'ADEME. ■

DES PRISES DE POSITION FERMES

Rassemblés par centaines à Québec, les élu(e)s municipaux se sont prononcés sur une quantité de dossiers chauds à l'occasion de l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres de la FQM.



Des centaines d'élu(e)s ont fait valoir les intérêts de leur municipalité à l'occasion de la dernière AGA de la FQM.

Les voix des élu(e)s ont une fois de plus fait résonner les murs du Centre des congrès de Québec en opposition au projet d'Oléoduc Énergie Est.

Les membres de la FQM ont adopté à l'unisson une résolution demandant à leur Fédération d'affirmer son opposition inconditionnelle au projet et de presser le gouvernement du Québec à « prendre clairement position contre la réalisation de ce projet et qu'il mette en œuvre tous les moyens légaux à sa disposition pour s'y opposer ».

L'entreprise TransCanada a annoncé l'abandon de son projet d'oléoduc à peine une semaine après la clôture de l'AGA, au soulagement de la FQM et de ses membres qui avaient multiplié les prises de position en défaveur du projet.

NON AUX RÈGLEMENTS

Dans la foulée du dépôt hâtif par le gouvernement du Québec d'un quatuor de projets de règlements pour encadrer les hydrocarbures, les membres de la FQM se sont prononcés unanimement en faveur du retrait desdits règlements tels que publiés.

Les élu(e)s municipaux ont aussi fait connaître leur souhait de travailler en collaboration avec le gouvernement du Québec à l'élaboration de nouveaux projets de règlement sur les hydrocarbures. D'ailleurs, à la suite du Congrès de la FQM, le nouveau ministre de l'Énergie et des ressources naturelles, M. Pierre Moreau, a repoussé la date limite des consultations au 8 décembre.

Ils ont également demandé que soit ni plus ni moins mis en place un moratoire de cinq ans sur toutes les activités de fracturation hydraulique pour l'ensemble du territoire québécois.

FONDS D'INFRASTRUCTURES

Lors du dernier budget fédéral, le gouvernement canadien a annoncé des investissements de plusieurs milliards dans les infrastructures, répartis en quatre fonds.

Les investissements dans ces quatre fonds étant conditionnels à la conclusion d'ententes bilatérales entre le Canada et le Québec, les membres de la FQM ont demandé aux gouvernements du Canada et du Québec de procéder à la conclusion des ententes bilatérales sur les fonds d'investissement en infrastructures d'ici le 31 mars 2018.

Ils ont aussi convenu de presser le gouvernement du Canada de « respecter les modalités initiales du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTUE) pour les municipalités qui ont obtenu une prolongation de la date de fin au 31 mars 2019 et de s'engager à rembourser les coûts admissibles même si ceux-ci représentent plus de 40 % de l'allocation provinciale ».

SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Les échos de la tragédie de Lac-Mégantic se sont aussi fait entendre lors de l'AGA, alors que les membres de la FQM ont exigé du gouvernement du Canada qu'il cesse de permettre à l'industrie ferroviaire de se régler elle-même en matière de sécurité.

Notons également que les élu(e)s ont demandé aux gouvernements du Canada et du Québec de maintenir leurs allocations de dépenses forfaitaires comme un revenu non imposable.

Toutes les résolutions adoptées lors de la dernière AGA de la FQM sont disponibles à l'adresse : fqm.ca/publications/resolutions. ■

UN APERÇU ENRICHISSANT

Une douzaine de jeunes des quatre coins du Québec ont eu un accès privilégié au 76^e Congrès de la FQM grâce à un partenariat renouvelé avec le Mouvement Desjardins.

« Le jumelage avec les élu(e)s municipaux nous permet de faire de belles rencontres. Ils nous soutiennent pour mieux comprendre les enjeux qui les touchent », commente Pier-Luc Dufour, qui commence sa carrière d'urbaniste.

Celui-ci en était cette année à sa deuxième participation au Congrès de la FQM dans le contexte du programme de jumelage Desjardins. « L'an dernier, j'ai découvert les forums jeunesse et je fais maintenant partie du Forum jeunesse régional », dit le participant natif de Saint-Félicien.

Pour Wirdlina Joseph, de Saint-Agapit, le Congrès de la FQM est une occasion extraordinaire d'entrevoir le rôle des élu(e)s municipaux d'un nouvel œil. À titre d'administratrice du Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière, elle côtoie fréquemment les représentants municipaux et s'est



Une douzaine de jeunes a participé au programme de jumelage Desjardins.

naturellement intéressée à la politique municipale. Elle songe d'ailleurs à faire le grand saut éventuellement.

« Le Congrès est une très belle expérience, peu importe si on s'intéresse à la politique municipale ou à la politique en général », indique celle qui a tout particulièrement apprécié l'atelier sur l'intégration des nouveaux arrivants.

M. Raymond Noël, maire de Saint-Célestin, conseille à tous les élu(e)s de s'impliquer auprès de la relève. « C'est la deuxième année que je m'implique. Je veux le refaire, car ces jeunes sont passionnés. C'est intéressant pour nous, les élu(e)s, de leur montrer notre travail. Je le recommande absolument », dit-il. ■

UN AUTRE FRANC SUCCÈS POUR LE SALON AFFAIRES MUNICIPALES!

Le Salon a connu un succès monstre encore cette année, les 28 et 29 septembre dernier, à Québec.

Fidèle à son habitude, le plus grand événement dédié aux approvisionnements municipaux au Québec a réuni pas moins de 200 exposants et 2500 visiteurs à l'affût des dernières nouveautés dans l'offre de produits et services aux municipalités.

Ces derniers en ont eu plein les yeux, notamment avec la présence sur place de plusieurs camions lourds plus grands que nature et de la sympathique escouade canine de la Sûreté du Québec.

Le Haut-Richelieu était à l'honneur cette année avec une foule d'activités organisées tout au long du Salon, dont un tour virtuel de montgolfière et un photomaton qui permettait aux visiteurs de découvrir la région vedette.

Les efforts écoresponsables de Québec en Forme, de Lidlum Sport et d'Ecocert pour leurs kiosques ont aussi été soulignés.

RESPONSABLE AVEC UN GRAND R!

Encore cette année, la FQM a fait tout en son pouvoir pour s'assurer de minimiser l'empreinte environnementale de son 76^e Congrès.

Avec l'aide de la firme Écologistik et du Conseil québécois des événements écoresponsables, la FQM a réussi à atteindre la norme BNQ numéro 3 pour une 6^e année de suite.

La norme guide les organisateurs d'événements dans leurs choix, qu'il s'agisse de sélectionner des fournisseurs écoresponsables ou de s'assurer du traitement « sans déchet » des matières résiduelles.

En sa qualité de partenaire officiel du volet écoresponsable du Congrès, Gaz Métro a remis un don de 1000 \$ à la municipalité de Saint-Anicet, dans la MRC du Haut-Saint-Laurent, au terme d'un tirage au sort.

La municipalité a à son tour choisi de remettre le don à l'École des Jeunes Riverains pour contribuer à servir des repas chauds aux élèves et à organiser des activités parascolaires.

LE CONGRÈS 2017 EN IMAGES



Discours d'ouverture – Le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, prononçant son discours lors de l'ouverture du Congrès 2017 devant quelque 2000 élu(e)s et représentants du monde municipal.



Atelier Les enjeux des communautés forestières : s'unir pour assurer la prospérité des régions – Les panellistes de cet atelier, notamment le ministre Luc Blanchette et le président-directeur général du Conseil de l'industrie forestière du Québec ont présenté, entre autres, les enjeux des communautés forestières et les objectifs de la campagne médiatique *Une forêt de possibilités*.



Salon affaires municipales – Les congressistes et les visiteurs ont pu voir quelque 200 exposants lors du Salon affaires municipales. Des entreprises de plusieurs secteurs d'activité en lien avec le milieu municipal étaient réunies pour présenter leur offre de services. Un véritable succès encore cette année!



Souper Gala – Toujours riche en émotions, le Souper Gala, animé par Marie-Claude Lavallée, a récompensé plus d'une centaine d'élu(e)s cette année. Thomas Hodgson, fier représentant de la région vedette, le Haut-Richelieu, a impressionné les spectateurs avec ses magnifiques chansons. Le ministre Martin Coiteux et les employés de la FQM ont profité de cette soirée festive pour rendre hommage à M. Richard Lehoux, qui quittera ses fonctions de président de la FQM en février prochain.



Soirée spectacle – Jean-Marc Parent a offert une performance haute en couleur lors de la Soirée spectacle le vendredi 29 septembre dernier.

POUR TOUS VOS BESOINS EN
**ASSURANCE
COLLECTIVE**

L'ÉQUIPE DE LA FQM EST LÀ

Nouveau régime
disponible à compter du 1^{er} janvier 2018

Contactez-nous au
1 866 951-3343 ou par courriel au
fqmassurancecollective@fqm.ca



UNE CARRIÈRE INSPIRANTE

À l'image de sa mère, M^{me} Chantal Ouellet s'implique dans son milieu depuis toujours. Éluë première conseillère municipale et première mairesse de l'histoire de Scotstown, cette femme énergique inspire la relève féminine.

Impliquée dans des domaines comme les loisirs, la culture, l'environnement et le tourisme, M^{me} Chantal Ouellet se dit très influencée par sa mère, qui a pavé la voie à l'engagement social de sa fille. « C'est une personne tenace et persévérante. Elle a toujours cru en ses idées et s'est battue pour elles. Ce que j'ai réalisé, c'est grâce aux qualités qu'elle m'a transmises », relate M^{me} Ouellet.

23 ANS DE POLITIQUE MUNICIPALE

Arrivée en politique en 1978 à titre de conseillère de la municipalité de Scotstown, M^{me} Chantal Ouellet a été élue mairesse pour la première fois en 1986. Deux mandats plus tard, elle a décidé de se retirer. « En entrant en fonction, je m'étais donné comme objectif de mettre en place le système d'assainissement des eaux à Scotstown, explique-t-elle. Ça m'a pris deux mandats pour y parvenir. Après cela, j'ai laissé la place à quelqu'un d'autre. »

Toutefois, encouragée par les gens de son milieu, elle s'est représentée en 2002 et elle a gagné les élections. Elle a été mairesse jusqu'en 2005, puis de 2011 à 2017, ce qui lui a permis de réaliser de grands projets.

Elle a ainsi milité pour l'obtention du statut de parc national du mont Mégantic, dans le but de protéger le couvert forestier de sa région. « On s'est battu pendant 20 ans et je suis très fière de cette réalisation », affirme-t-elle. Après cela, elle a participé avec la MRC à la création du parc régional de Scott, en bordure du parc national, dans le but de relier les deux attraits. Finalement, ce sont trois parcs qui ont été réunis : le municipal, le régional et le national.

Autre projet qui lui tenait particulièrement à cœur : redonner ses lettres de noblesse à Scotstown. « Quand je suis arrivée à



En compagnie de M^{me} Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et whip adjointe du gouvernement, M^{me} Chantal Ouellet a remporté le Prix Elsie-Gibbons, remis pour la première fois lors du dernier Congrès de la FQM.

la municipalité, j'en entendais parler de manière négative, indique-t-elle. Je me disais qu'il fallait que ça change. Je voulais redonner à la municipalité sa fierté d'antan. Je crois que j'ai réussi. »

INSPIRER LA RELÈVE FÉMININE

Lors d'une réception organisée en son honneur peu de temps après la remise de son prix, M^{me} Ouellet a compris l'impact qu'elle a eu dans son milieu. Par ce geste, la municipalité souhaitait la remercier pour son engagement.

« C'était une surprise à laquelle je ne m'attendais pas du tout. C'était émouvant, non seulement parce que c'est le monde de chez nous qui me reconnaissait, mais aussi parce que je ne me représente pas. Je sais que je vais m'ennuyer de ces belles collaborations

avec les maires, les employés, les conseillers, les bénévoles... J'ai tellement appris! Mais je vais sûrement rester impliquée dans un ou deux comités », ajoute-t-elle avec le sourire.

N'ayant jamais fait partie d'organisation féministe, M^{me} Chantal Ouellet insiste sur l'importance des femmes en politique municipale. « Les femmes ne travaillent pas de la même manière que les hommes, constate-t-elle. Elles sont plus conciliantes. Elles cherchent davantage à rallier les idées, à aller chercher les opinions. J'espère sincèrement que celles qui sont impliquées vont influencer d'autres femmes à prendre leur place. » ■

GRANDS HONNEURS POUR UN MAIRE DÉVOUÉ

Le Prix Jean-Marie-Moreau, remis tous les ans à un élu ou une élue municipale d'exception, a été décerné cette année à M. Paul Larocque, maire de Bois-des-Filion, pour son engagement et son implication incomparables.

Paul Larocque a été élu maire de Bois-des-Filion il y a 24 ans, alors qu'il était âgé de 28 ans. Recevoir ce prix de la FQM, une organisation qu'il tient en haute estime, est un grand honneur pour lui.

« Je partage ce prix avec mon équipe de conseillers, ainsi qu'avec le personnel de la ville de Bois-des-Filion. Je remercie ma conjointe, ma famille et mes amis pour leur précieux soutien à travers mes journées bien remplies », a dit l'élu lors de la remise du prix, dans le cadre du Souper Gala de la FQM en septembre dernier.

L'hommage arrive à un moment bien particulier pour Paul Larocque qui prend sa retraite de la politique cette année.

UNE IMPLICATION ÉTENDUE

C'est une véritable histoire d'amour avec la population qui a poussé Paul Larocque dans ses accomplissements à travers les années. Ses premières priorités en tant que maire se sont orientées vers la sécurité. Il a donc remis à neuf les installations policières et d'incendie de sa municipalité.

Il s'est ensuite attaqué au développement économique en érigeant un parc industriel qui a permis de créer 1000 emplois locaux. À travers cela, le bien-être de ses citoyens n'a pas été oublié. Il a repris aux mains de promoteurs un vaste espace qui est devenu la première réserve



M. Paul Larocque, maire de Bois-des-Filion et récipiendaire du prix Jean-Marie Moreau, accompagné de M. Richard Lehoux, président de la FQM.

écologique de la région de Montréal, « un lieu enchanteur rendu accessible aux citoyens », explique-t-il fièrement.

Tout cela a été réalisé en maintenant les taxes municipales au niveau le plus bas possible. Ainsi, en 2001, Bois-des-Filion a été désignée « Ville de l'année » par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

UN LEADER CONVOITÉ

M. Larocque a réalisé rapidement que s'il voulait que les choses changent pour ses citoyens, il devait s'impliquer en dehors de la mairie. « Le projet gouvernemental de prolongement de l'autoroute 19 avait amené l'expropriation du centre-ville de Bois-des-Filion, un véritable drame pour la petite ville, et il fallait que les choses bougent », ajoute-t-il.

Paul Larocque a donc fait pression sur le gouvernement provincial, une initiative qui a porté ses fruits.

« Grâce à notre travail, le dossier a pu cheminer jusqu'au Plan des infrastructures provinciales »,

mentionne l'élu dont l'implication ne s'est pas arrêtée là. Le maire s'est en effet investi dans une multitude de dossiers cruciaux, dont l'amélioration du transport en commun.

M. Larocque termine en adressant quelques conseils aux jeunes élu(e)s du monde municipal. « Il ne faut pas se laisser impressionner et il faut rester fidèle à nos valeurs, note-t-il. De plus, l'implication dans la communauté est un incontournable. Pour moi, c'a été la Société canadienne du cancer. Il faut se choisir une cause et donner de son temps, car les besoins sont grands. »

LES FINALISTES

La FQM tient à féliciter les deux autres finalistes au Prix Jean-Marie Moreau. M. Jean Lalonde, maire de Très-Saint-Rédempteur et préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et M. Hector Provençal, maire de Sainte-Rose-de-Watford, se sont également démarqués dans le monde municipal par leur implication et leur engagement hors du commun. ■

UN VÉRITABLE TOUR DE FORCE

La MRC des Sources a toutes les raisons d'être fière du Prix Leadership municipal qu'elle a remporté au 76^e Congrès de la FQM. Elle a su propulser le développement durable vers l'avant et opérer un changement d'image en profondeur avec l'aide de ses citoyens et d'une audacieuse démarche : l'Agenda 21.



M. Hugues Grimard, préfet de la MRC des Sources et maire de la ville d'Asbestos, et M. Pierre Thérien, préfet suppléant et maire de la municipalité de Saint-Adrien ont reçu le Prix Leadership municipal lors du Congrès de la FQM.

« Je suis très fier que la MRC des Sources ait réussi à unir un nombre considérable de partenaires autour d'une seule et même vision de développement pour construire cet outil et pour voir autrement la région. Nous passons à une nouvelle ère et le Prix Leadership municipal vient confirmer que nous avons vu juste lorsque les élu(e)s et moi avons décidé d'embarquer dans cette belle aventure », explique M. Hugues Grimard, préfet de la MRC des Sources et maire de la ville d'Asbestos, en lien avec le prix remporté en septembre.

Ce projet territorial de longue haleine, inspiré par les démarches d'Agenda 21 réalisées en France, s'est initié aussi tôt qu'en 2010, peu avant la fermeture officielle d'une importante mine d'amiante dans la MRC.

Les élu(e)s de la MRC faisaient alors face à plusieurs défis économiques et environnementaux et ont unanimement choisi de se serrer les coudes pour les surmonter. L'Agenda 21 était né.

D'UNE SEULE ET MÊME VOIX

Avec l'aide essentielle des citoyens et d'une multitude de partenaires régionaux, les élu(e)s ont construit une vision claire, énuméré une série d'objectifs porteurs et assemblé un plan d'action efficace, articulé autour de sept enjeux territoriaux : l'équilibre démographique, la protection des plans d'eau, la responsabilité des entreprises face au développement durable, la réussite scolaire et l'amélioration des compétences, l'image de la MRC et, bien sûr, la diversification économique.

« Nos élu(e)s ont réalisé un travail magistral. Ils ont misé sur l'innovation, la participation citoyenne et toutes les composantes de la société civile sur le territoire », note M. Marc Cantin, conseiller au développement économique au sein de la MRC des Sources.

La démarche a donné vie à de multiples projets dont de prometteuses nouvelles filières de développement économique. Par exemple, les éco-matériaux ont désormais une place prépondérante dans l'économie future de la région. D'ailleurs, le 3^e Rendez-vous des

éco-matériaux, qui s'est tenu dans la région à la mi-octobre, a connu un véritable succès.

Un centre de l'innovation a aussi été mis sur pied dans le secteur de l'hydrométallurgie pour valoriser les rejets industriels de l'exploitation minière et favoriser l'économie circulaire. Du côté des loisirs, le parc régional du Mont-Ham a vu le jour, le tout premier parc régional à naître dans les Cantons-de-l'Est.

Au-delà du développement, l'Agenda 21 a permis à la MRC de changer son image, en plus d'établir une plus grande cohésion et de faire de la MRC un territoire qui assume pleinement son leadership, selon M. Cantin.

« L'Agenda 21 guide tout, dit-il. [...] On est vraiment sur une bonne voie. »

FINALISTES

La FQM tient à féliciter les municipalités finalistes : la MRC de la Matapédia pour son projet d'Écoterritoire habité de la Matapédia, ainsi que les municipalités de Fortierville et de Sainte-Françoise pour leur projet commun de revitalisation. ■

LA FQM ET LA MMQ, DES ORGANISATIONS À VOTRE ÉCOUTE

NOS SERVICES D'ASSISTANCE À LA GESTION MUNICIPALE ÉVOLUENT

Dès janvier 2018, vous pourrez compter sur un service d'assistance juridique bonifié pour vous répondre encore plus efficacement, et ce, à des **tarifs toujours compétitifs**.



Antoine Bouffard
Avocat en droit municipal

Anne-Marie Béchard
Directrice

Julien Rochefort-Girard
Avocat en droit municipal

saj@mutuellemmq.com
1 866 662-0661


La Mutuelle des municipalités du Québec


FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

HAUT CALIBRE POUR LE HAUT-RICHELIEU

Fier de la façon dont sa région fut représentée lors du 76^e Congrès de la FQM, Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien, ressort emballé de son expérience à la présidence de l'événement.



Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien et président du 76^e Congrès de la FQM.

Joint par QUORUM pour faire part de ses impressions, M. Thibert s'est montré plus que satisfait de la tournure de l'événement, lui qui suivait de près l'organisation du Congrès.

« On me demanderait de le refaire demain matin et je répondrais oui, assurément. Même chose si on me demandait de proposer l'expérience à d'autres maires. Je le conseille à n'importe qui », souligne M. Thibert qui avoue même être un brin nostalgique depuis que l'événement s'est clos à la fin septembre.

Il faut dire que le président du Congrès était bien préparé. Ayant agi à titre de vice-président en 2016, il savait à quoi s'attendre et avait travaillé d'arrache-pied pour s'y préparer.

Il a néanmoins été étonné des rencontres inédites qu'il a pu faire. « Pour le petit gars de Saint-Sébastien, de pouvoir jaser avec le premier ministre à quelques occasions, c'est quand même intéressant! », dit-il avec humour.

Le fait qu'il ait présidé le dernier Congrès de Richard Lehoux à titre de président de la FQM a aussi beaucoup touché M. Thibert.

PLEINS FEUX SUR SA RÉGION

L'équipe de Tourisme Haut-Richelieu et de la MRC du Haut-Richelieu a réalisé de véritables miracles d'ingéniosité pour faire vivre une expérience mémorable aux congressistes.

Qu'il s'agisse d'un tour virtuel de montgolfière en l'honneur du festival de Saint-Jean-sur-Richelieu ou d'un photomaton permettant aux visiteurs du Salon affaires municipales de se prendre en photo dans le décor de l'une des 14 municipalités du Haut-Richelieu, les congressistes étaient conquis.

Le pique-nique gourmand du jeudi midi a lui aussi été teinté des saveurs du Haut-Richelieu. « On a travaillé avec des étudiants en cuisine de la région. On a amené deux d'entre eux à Québec pour qu'ils participent au repas dans les cuisines du Centre des congrès, accompagné de leur professeur », note M. Thibert.

Le point culminant du Congrès, de l'avis du maire, était la présence d'un duo d'artistes originaires de Saint-Jean-sur-Richelieu, l'humoriste Jean-Marc Parent et le candidat à l'émission La Voix, Thomas Hodgson, qui ont livré un spectacle en humour et en chanson bien de chez eux.

« Dès la première minute où on a su que le Haut-Richelieu allait être en vedette lors du Congrès, on a voulu que l'artiste invité, pour le spectacle du vendredi, soit Jean-Marc Parent qui est une vraie légende chez nous », mentionne M. Thibert, visiblement fier et comblé par la performance qu'a livrée l'humoriste.

« À sa façon, Jean-Marc Parent a beaucoup impliqué les maires et les municipalités de la région. Quand je parle aux autres maires, c'était vraiment le moment fort de l'événement », indique le maire Saint-Sébastien.

REMERCIEMENTS

M. Thibert a tenu à remercier de tout cœur les 13 autres maires et le préfet de la MRC du Haut-Richelieu qui l'ont grandement appuyé dans la mise en valeur de la région au Congrès. Il a également souligné le travail exceptionnel de l'équipe d'organiseurs de Tourisme Haut-Richelieu et de la MRC du Haut-Richelieu. ■

DE L'ACTION, ET QUE ÇA SAUTE!

À un an des élections générales de 2018, les chefs des deux oppositions officielles ont profité de leur passage au Congrès de la FQM pour annoncer leurs engagements envers le milieu municipal.

Jean-François Lisée, chef du Parti québécois (PQ), et François Legault, chef de la Coalition Avenir Québec, en avaient long à dire aux centaines d'élue(s) municipaux réunis devant eux en ce 76^e Congrès de la FQM.

Les enjeux liés au transport aérien régional étaient à l'honneur, alors que M. Legault a affirmé que le gouvernement devrait exiger d'Air Canada – qui détient un quasi-monopole sur les vols dans certaines régions du Québec – d'offrir des billets plus abordables pour ces destinations. M. Lisée a renchéri en mentionnant que le temps n'était plus à la consultation, mais à l'action.

« Chaque année où on attend de connecter les régions du Québec [...] sont des années de croissance économique en moins », a mentionné le chef de la première opposition, faisant référence à la fois au transport aérien et au branchement des régions à Internet à haute vitesse qui se fait toujours attendre.

À ce sujet, M. Lisée a mis en doute la capacité réelle du premier ministre à régler le problème en faisant appel aux infrastructures d'Hydro-Québec, mentionnant que des discussions en ce sens ont cours depuis longtemps, sans résultat.

ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

Pour François Legault, la priorité des priorités est l'économie et la création d'emplois payants partout au Québec, pas seulement à Montréal qui, selon lui, a récolté 84 % des créations d'emplois dans la dernière année.

« Investissement Québec doit être beaucoup plus proactif [...] et dirigé par des développeurs qui veulent doubler les investissements », a-t-il indiqué.

Le politicien a aussi parlé d'un rattrapage économique important à effectuer. Pour y arriver, il a suggéré de remettre le pouvoir et les fonds nécessaires aux MRC qui sauront comment relever leurs défis locaux.

Le chef du PQ croit lui aussi que c'est une bonne idée de faire confiance aux régions pour le développement économique. Il a même promis de combler le manque à gagner dans les fonds impartis au développement régional (le FARR, notamment), en ramenant l'enveloppe totale à son niveau de 2014. Il estime par ailleurs que les MRC devraient avoir la capacité de planifier leurs investissements sur trois années plutôt qu'une seule.

« Il faut couper les cordons entre les bureaucrates de Québec et votre capacité de



Jean-François Lisée, chef du Parti québécois



François Legault, chef de la Coalition Avenir Québec

décider. Vous déciderez de l'investissement en concertation avec les organisations locales », a-t-il affirmé en Congrès.

Un « cran d'arrêt » devrait aussi être appliqué à toutes les mesures de centralisation de l'État, selon lui. Une position que partage aussi M. Legault.

HYDROCARBURES

Sur l'encadrement des hydrocarbures, Jean-François Lisée a déploré le fait que le gouvernement ait organisé des consultations sur les 260 pages des projets de règlements en pleine période d'élections municipales.

« Pourquoi il n'y a pas eu de consultation avant la rédaction du document? », s'est questionné le chef péquiste. ■

UNE FINALE ENLEVANTE... EN DUO!

Pour marquer la fin du 76^e Congrès de la FQM, les participants ont eu le plaisir d'accueillir les journalistes et analystes politiques Paul Larocque et Mario Dumont, venus les entretenir sur le rôle essentiel de l'élu(e) comme porte-parole de sa communauté.

« L'élue(e) porte en 2017 une multitude de chapeaux : décideur, animateur, arbitre, développeur économique [...] ombudsman, lobbyiste, porte-parole de sa communauté », a d'abord campé Mario Dumont devant une foule enthousiaste.

Le duo a ensuite dressé un portrait du monde actuel des médias québécois; un monde où les médias sociaux changent radicalement les façons de communiquer, où les salles de nouvelles sont en difficultés budgétaires et dans lequel la centralisation heurte la couverture des nouvelles régionales.

Dans cet univers, les médias traditionnels ont-ils encore leur place? Oui, croient messieurs Larocque et Dumont, mentionnant la forte hausse des cotes d'écoute de CNN, ainsi que des tirages du New York Times et du Washington Post depuis l'élection de Trump.

« LA ROUE QUI CRIE EST CELLE QUI A L'HUILE »

À travers tout le brouhaha médiatique, les municipalités de plus petite taille ou en région peinent à se faire entendre. La communication politique dans les médias constitue pourtant un moyen efficace de faire avancer les dossiers les plus épineux.

« Les élu(e)s ont l'opportunité de mettre de la pression sur les enjeux locaux qu'ils

souhaitent régler via leur médiatisation », a indiqué M. Dumont.

L'ancien député de Rivière-du-Loup et ex-chef de l'ADQ a vu cette technique de communication utilisée à maintes reprises dans sa carrière d'élu. « Quand un dossier traîne, ou ne se règle pas à votre goût, c'est un mensonge de dire que le fait de mettre ça sur la place publique va nuire au dossier. J'attends encore la liste des dossiers qui ne se sont pas réglés de cette façon! », a-t-il dit.

Maintenant, comment une municipalité peut-elle faire entendre son message et son histoire parmi le flot constant de nouvelles internationales, nationales et locales?

Aux yeux des salles de nouvelles, il existe quelques ingrédients essentiels à la création d'une histoire journalistique intéressante.

D'abord, il doit y avoir une histoire! « Un mouvement, une vague d'adhésion des gens, une mobilisation via les réseaux sociaux, une histoire humaine », a énuméré Paul Larocque, mentionnant au passage que les chaînes d'information en continu comme LCN sont constamment à la recherche de nouveaux sujets humains à couvrir.

Ensuite, l'intérêt de la population doit avoir un rôle prépondérant dans l'histoire. On doit



Paul Larocque et Mario Dumont en conférence au 76^e Congrès de la FQM.

aussi pouvoir appliquer le cas de figure à d'autres régions. Finalement, l'élu(e) peut faire toute la différence dans sa façon de présenter les enjeux, de faire valoir les intérêts de sa population et de raconter son histoire.

UN MOMENT CLÉ

Avec les sondages qui prédisent d'ores et déjà un gouvernement minoritaire aux élections générales de 2018, Paul Larocque juge que les régions disposent d'un puissant rapport de force en ce moment.

« Tous les politiciens ont besoin de vous. N'ayez aucune gêne à profiter de votre rapport de force avec les élu(e)s à Québec », a-t-il mentionné, incitant les élu(e)s municipaux à se faire entendre dès maintenant. ■

Est-ce que ce citoyen a obtenu
la **PERMISSION** d'arroser?

Prenez le virage numérique avec la seule solution
qui permet à vos citoyens d'acheminer une
demande de permis en ligne.



En partenariat avec
**Ville de
L'Ancienne-Lorette**



PG Solutions

866-617-4468

info@appvoila.com

www.appvoila.com/fr/permis/

RASSEMBLER POUR RAYONNER

Grâce à sa situation géographique avantageuse, la MRC de Portneuf offre de belles perspectives d'implantation et de croissance pour les entreprises. Conscients de cet atout, les élu(e)s ont fait du développement économique de leur milieu un véritable enjeu. Qu'il s'agisse d'accompagner les nouveaux entrepreneurs ou de mettre en avant les produits locaux, l'objectif est de se positionner de manière stratégique et efficace sur la scène régionale.



M. Bernard Gaudreau
Préfet de la MRC de Portneuf
et maire de Neuville

« Chez nous, la distance n'est pas un frein, lance d'emblée M. Bernard Gaudreau, préfet de la MRC de Portneuf et maire de Neuville. Nous avons l'avantage d'avoir un vaste territoire à cheval entre deux régions : la Mauricie et la Capitale-Nationale. Nous sommes accessibles par l'autoroute 40, le réseau ferroviaire et le fleuve Saint-Laurent, avec le quai en eaux profondes de Portneuf. Ajoutées à nos infrastructures, ces caractéristiques permettent

aux entreprises de se déployer. Elles sont très satisfaites et représentent d'excellentes ambassadrices. »

Si elle souhaite conserver cet acquis, la MRC est également à l'œuvre pour permettre à d'autres entreprises de s'installer sur son territoire.

Ainsi, dès son entrée en fonction en 2015 à titre de préfet, M. Gaudreau a émis le souhait d'unir les forces des municipalités de la MRC. « Il faut arrêter de se faire concurrence. C'est facile d'offrir des incitatifs à l'intérieur des frontières de nos municipalités, mais, collectivement, nous sommes tous perdants. Je crois que si nous ciblons nos distinctions et nos points forts, c'est la MRC dans son ensemble qui attirera les entreprises. Il m'importe peu de savoir où elles vont s'installer. Ce qui me semble important, c'est qu'elles le fassent sur le territoire de la MRC. »

ACCOMPAGNER LES ENTREPRENEURS

Dans son rapport émis dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT), la MRC retient quelques secteurs prioritaires : l'agriculture, la culture, l'agroalimentaire, le domaine forestier, le tourisme et la manufacture.

Les entreprises qui s'installent ou désirent s'installer dans la MRC peuvent profiter d'un service gratuit et illimité qui les accompagne dans leurs démarches à tous les stades de leur implantation, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille.

« On a plusieurs agents dont c'est le travail à temps plein, explique M^{me} Lucie Godin, directrice du développement économique à la MRC de Portneuf. On leur montre le chemin, on les réfère aux bonnes personnes, on répond aux questions, on les aide à élaborer leur dossier pour les banques, bref, on les accompagne dans chaque étape, selon leurs besoins. Ce qui est bien, c'est qu'en gérant cet aspect au niveau de la MRC, on a une vision globale et non plus seulement locale. Ça permet de faire les bons arrimages. »



Ainsi, l'effet de levier pour les divers investissements et actions dans le cadre du FDT a été de 12,59 \$ pour chaque dollar investi en 2016 et 2017. Un excellent résultat, selon la directrice.

Pour aller plus loin, le conseil des maires a adopté à l'unanimité, au début de l'année 2017, le projet de réalisation d'un diagnostic sur les installations

de la MRC. Cela permettra d'établir une liste complète, entre autres, des entreprises, des locaux disponibles et des terrains vacants.

« On a déjà un portrait, indique M. Gaudreau, mais on veut aller plus loin pour pouvoir prendre des décisions éclairées en 2018 et déterminer comment se positionner de manière stratégique au cours des prochaines années. »

VALORISER LES ENTREPRISES LOCALES

Une autre façon de faire rayonner la MRC à l'échelle régionale et provinciale consiste à promouvoir ses produits et son patrimoine. En ce sens, l'offre agroalimentaire dans Portneuf représente un atout considérable.

« Je travaille à Québec, dans un grand centre urbain, ce qui me permet d'avoir un autre regard sur la situation. Mes collègues de travail, par exemple, considèrent que d'avoir un contact direct avec le producteur, c'est le nec plus ultra. Et ce n'est pas uniquement de savoir que le produit est frais et bon. Ce qu'ils veulent, c'est découvrir comment il s'inscrit dans son milieu, comment le producteur travaille, ce que font les employés, si c'est mécanique ou pas. C'est dans l'air du temps », explique M. Bernard Gaudreau.

Cela, de plus en plus de municipalités dans Portneuf l'ont compris. Une offre diversifiée a donc été établie autour de l'agroalimentaire. Sans compter les événements, comme la Route des saveurs et les Fêtes gourmandes de Neuville, la campagne « Fier propriétaire » et même le site Internet culturedessaveurs.com. Tout est fait pour faciliter l'accès des produits aux consommateurs.



Le regroupement « Culture des saveurs » offre des produits agroalimentaires fabriqués, cultivés ou élevés dans Portneuf

« Les gens sont ravis de s'approprier ces activités, ces événements, de faire rayonner leur savoir-faire et leur créativité, se réjouit le préfet. Évidemment, il revient à la MRC, aux élu(e)s, de faciliter leur positionnement. Le secret, c'est d'être dynamique. »

M. Gaudreau met l'accent sur le travail formidable des bénévoles, sans qui la région de Portneuf ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Selon lui, cela démontre le sentiment d'appartenance très fort des gens à leur milieu. « Même si la fête ne dispose pas de moyens financiers exorbitants, on est toujours heureux. C'est la simplicité qui fait en sorte qu'on découvre des produits, des artisans, des artistes locaux. Les gens, c'est ça qu'ils aiment », ajoute-t-il. ■

PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE

Les lieux de culte sont en déclin dans l'ensemble du Québec et certaines municipalités ont entrepris de les réutiliser à d'autres fins, notamment culturelles. Les élu(e)s de la MRC de Portneuf se disent très attentifs à ce dossier.

Ainsi, à Neuville, l'église a été récemment transformée en bibliothèque. L'inauguration devait avoir lieu au moment de mettre cette édition de QUORUM sous presse. Toutefois, à l'écriture de cet article, les Neuillois se rassemblaient déjà sur le parvis du monument.

« Ce sont des lieux comme celui-ci que les pouvoirs publics ont l'obligation de favoriser et de promouvoir, parce qu'ils représentent une page de l'histoire de chaque région, de chaque municipalité. Une histoire peut-être méconnue, mais qui revient à ses artisans et qui mérite de rayonner à travers la province. » ■

CHAUFFAGE À LA BIOMASSE : UNE RESSOURCE COLLECTIVE

Cinq municipalités participent au projet « Chauffons nos villages », une initiative de la MRC de Portneuf et financé à partir du Fonds de développement des territoires (FDT). Elles espèrent ainsi faire baisser la facture de chauffage de plusieurs bâtiments institutionnels. Au-delà des économies réalisées grâce à la biomasse, ce virage énergétique aide l'environnement et permet à la MRC de rayonner dans plusieurs autres régions du Québec.



Le vaste territoire agroforestier de la MRC de Portneuf lui permet de se positionner avantageusement dans le dossier du chauffage à la biomasse.

Avec l'augmentation constante du prix des combustibles fossiles, M. Bernard Gaudreau, préfet de la MRC de Portneuf et maire de Neuville, croit que la biomasse est probablement l'une des ressources d'avenir pour les institutions. « La biomasse représente une revalorisation de la matière forestière, indique-t-il. C'est une ressource qui est déjà présente en très grande quantité, mais qui n'est pas du tout valorisée. Avec ce projet, nous lui donnons une seconde vie. »

Et le préfet insiste : la biomasse n'est pas réservée aux grandes villes qui ont d'énormes moyens. Les cinq municipalités qui participent au projet dans la MRC sont de tout acabit. « On a des petites, des moyennes et des grandes municipalités. Ce que ça veut dire, c'est que des petits milieux peuvent se prendre en main et mettre en place des projets valorisants. On a des maires et des représentants qui sont très créatifs. »

Certes, le chauffage à la biomasse peut paraître complexe de prime abord. Un travail de sensibilisation et d'éducation reste à faire. Mais le préfet assure qu'il suffit d'en expliquer clairement le fonctionnement et les avantages pour que les gens soient enthousiastes.

DEVENIR LA RÉGION DE RÉFÉRENCE

Avec son vaste territoire agroforestier, la MRC de Portneuf n'a qu'à tendre la main pour profiter de cette matière première. Consciente qu'il s'agit d'un sérieux avantage, elle compte mettre à profit son expérience pour faire progresser la première phase de sa planification et, pourquoi pas, distribuer les différents résidus forestiers dans d'autres sites de la région de la Capitale-Nationale.

« La MRC pourrait devenir le grenier de la matière première en ce qui concerne la biomasse, précise le préfet. Elle s'est déjà positionnée de manière avantageuse dans ce dossier, et on va tout faire pour demeurer la région de référence au Québec sur ce type de projet. C'est bien parti. Il reste encore beaucoup de choses à réaliser, mais je suis convaincu que, collectivement, nous réussirons à aller loin. »

Le dossier de la biomasse est discuté depuis plusieurs mois au sein du Forum régional des élus. Des projets ont été identifiés afin d'aider des petites localités à soutenir ce genre d'initiative, mais les membres du Forum envisagent également de déterminer un lieu de plus grande envergure pour faire rayonner cette façon de faire.

« Il faut aller de l'avant, ajoute M. Gaudreau. On doit être très sensible, en 2017, à l'économie de développement durable et s'assurer que la matière première est exploitée à 100 %. Ce qui me semble majeur aujourd'hui, c'est d'identifier collectivement des projets porteurs pour passer outre les barrières territoriales. On va tout faire pour travailler en amont, en concertation, dans l'édification de projets qui vont faire rayonner notre région. » ■

LE SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DÉDIÉ À VOUS ACCOMPAGNER

Les élections municipales sont l'occasion d'un important renouvellement dans la composition des conseils municipaux. Celles du 5 novembre dernier n'y font pas exception. Des conseillers municipaux ont accédé à la mairie de leur municipalité, des citoyens et des citoyennes sont devenus élu(e)s municipaux et d'autres élu(e)s ont reçu l'aval de la population afin de poursuivre leur implication au conseil municipal.

L'accompagnement des élu(e)s, professionnels et officiers doit donc être modulé en fonction des différentes situations et conjugué avec un contexte propre à l'environnement municipal. C'est à cette tâche que c'est consacré la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au cours de la dernière année.

VOS OUTILS : LE CATALOGUE DE FORMATION ET LE SITE INTERNET DE LA FQM

Plus de 80 thèmes sont proposés à l'intérieur du catalogue de formation distribué à chaque municipalité et disponible sur le site Internet de la Fédération. À cela il faut ajouter les conférences Web et les séances d'information offertes périodiquement, les cafés Web destinés aux professionnels en développement économique et les colloques ponctuels. Il s'agit d'une offre sans précédent qui couvre toutes les sphères de l'environnement municipal.

Jamais une association municipale n'aura offert autant de diversité : formations en urbanisme, en consultation citoyenne, sur la planification stratégique, sur la gestion d'équipe de travail, en gestion contractuelle, sur le design thinking, sur l'innovation ouverte, sur la sécurité publique, sur le service aux citoyens, et beaucoup plus!

LES PROGRAMMES DE FORMATION INNOVANTS

Cette offre de formation est structurée en quatre programmes. La FQM a mis de l'avant un nouveau certificat en compétences municipales qui regroupe les quatre formations de base que

tout élu(e) devrait suivre : Le comportement éthique, Les rôles et responsabilités des élu(e)s, Maîtrisez vos dossiers municipaux ainsi que La gestion financière municipale.

Les élu(e)s qui désirent poursuivre leur cheminement vers le diplôme d'administrateur municipal disposent d'un important choix de cours de concentration et d'une panoplie de cours à option. Au dernier Congrès de la FQM, 55 diplômé(e)s ont ainsi terminé leur programme de formation respectif, une année record!

L'an dernier, la FQM a démarré un nouveau programme de développement des

Plus de 80 thèmes sont proposés à l'intérieur du catalogue de formation distribué à chaque municipalité et disponible sur le site Internet de la Fédération.

compétences dédié au leadership des élu(e)s. Ce programme vise à accroître l'impact des élu(e)s municipaux au sein du conseil municipal, de l'administration municipale, des comités et des instances ainsi qu'auprès de chaque collectivité.

L'OFFRE DE FORMATION

Nouveauté cette année, la Fédération va offrir la formation obligatoire aux nouveaux élu(e)s, Le comportement éthique, en cyberapprentissage, de manière à être suivie sur ordinateur, tablette et même téléphone

Au dernier Congrès de la FQM, 55 diplômé(e)s ont ainsi terminé leur programme de formation respectif, une année record!

Aussi, en collaboration avec la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), la FQM offre un programme structuré auprès des professionnels du domaine de votre municipalité, ville et MRC.

intelligent de partout, en tout temps et de manière conviviale et interactive. Cette initiative s'ajoute aux conférences Web et cafés Web qui permettent d'accéder tout au long de l'année à des sujets spécifiques et actuels.

En somme, ce sont un peu plus de 200 sessions de formation que la FQM offrira cette année sur l'ensemble du territoire québécois. Grâce à leur expertise et leur connaissance de la réalité des municipalités et des différents contextes territoriaux, les formateurs de la FQM échangeront avec les participants, discuteront de cas, proposeront des exercices et du travail individuel et en équipe dans un seul but : accompagner le développement des compétences des élu(e)s et professionnels du monde municipal.

Toute l'information se retrouve sur notre site Web **FQM.ca** sous l'onglet Formation. C'est d'ailleurs à cet endroit que l'on peut consulter et télécharger notre catalogue de formation qui contient la description des programmes et des formations spécifiques qui sont offerts. ■

**L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE
ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE D'UN PARTENAIRE.**

Des services juridiques spécialisés et une approche personnalisée
à la mesure des besoins du monde municipal.



MORENCYAVOCATS.COM

418.651.9900 (QUÉBEC)
514.845.3533 (MONTRÉAL)

MORENCY

SOCIÉTÉ D'AVOCATS

QUÉBEC
MONTRÉAL



M^e Pierre Laurin
Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l.

QU'EST-CE QU'UNE SAP?

Lors de sa dernière réunion, tenue le 23 août 2017, le comité du Fonds de défense a examiné deux dossiers concernant des sanctions administratives pécuniaires (SAP) imposées à des municipalités par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

En 2011, la *Loi sur la qualité de l'environnement*¹ (LQE) fut modifiée pour permettre au Ministère d'imposer, à compter du 1^{er} février 2012, une sanction administrative pécuniaire à toute personne, incluant toute municipalité, qui contrevient à la LQE ou à un de ses règlements.

Une SAP a toutes les apparences d'une amende mais, légalement, ce n'en est pas une.

Lorsqu'une personne commet une infraction, le Ministère peut délivrer un constat d'infraction exigeant le paiement d'une amende. Cette personne peut toutefois contester le constat devant un tribunal judiciaire. Pour certaines infractions, le défendeur peut également être passible d'une peine d'emprisonnement. Lors du procès, le Ministère doit faire la preuve hors de tout doute raisonnable de la commission de l'infraction. Le défendeur bénéficie de la présomption d'innocence et peut invoquer divers moyens de défense reconnus par la loi ou la jurisprudence en matière pénale (diligence raisonnable, erreur de fait raisonnable, nécessité, erreur de droit provoquée par une personne en autorité, etc.).

Une SAP est de nature différente comme son nom l'indique et suit une procédure administrative plutôt que judiciaire. Elle est une sanction administrative et non pénale, bien

qu'il s'agisse, comme dans le cas d'une amende, du versement d'une somme d'argent à titre punitif et dissuasif. Pour ce motif, une SAP ne peut être imposée lorsqu'un constat d'infraction a antérieurement été signifié à la personne en raison des mêmes faits.

LA PROCÉDURE

La procédure d'imposition d'une SAP est la suivante.

Lorsqu'un fonctionnaire désigné par le Ministre constate un manquement à la LQE, il peut transmettre à la personne (ou la municipalité) en défaut, un avis de non-conformité, afin de l'inciter à prendre sans délai les mesures requises pour remédier au manquement.

Le fonctionnaire peut également imposer une SAP à une personne qui aurait contrevenu à la LQE ou à un de ses règlements. Il lui transmet un avis de réclamation à cet effet.

Si la personne visée estime qu'elle n'a pas commis le manquement reproché, elle peut demander le réexamen de la décision dans les 30 jours de la réception de l'avis de réclamation. Le dossier sera alors transféré au Bureau de réexamen des sanctions administratives pécuniaires (Bureau), composé de fonctionnaires.

Après avoir donné au demandeur l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents, le Bureau décidera sur dossier s'il y a lieu de confirmer la décision initiale, de l'infirmer ou de la modifier. Soulignons que le droit de présenter des observations comporte celui d'être informé des faits justifiant, selon le fonctionnaire, l'imposition d'une SAP. Ceci est essentiel pour permettre à la personne visée de se défendre adéquatement². Il est donc recommandé d'obtenir l'ensemble du dossier d'enquête préalablement à la formulation d'une demande de réexamen. La décision de réexamen doit être écrite et motivée.

Si le Bureau confirme l'imposition de la SAP, la personne visée peut contester cette décision devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ). Ce recours doit être exercé dans les 60 jours de la réception de la décision en réexamen.

Le recours sera entendu par deux juges administratifs. Ils ont le pouvoir de confirmer, modifier ou infirmer la décision du Bureau et, s'il y a lieu, rendre la décision qui, à leur avis, aurait dû être prise en premier lieu. Cette décision sera rendue après un processus de type judiciaire. Il est possible qu'elle implique diverses étapes préalables comme des

demandes préliminaires, une conférence de gestion, etc. Ultimement, le TAQ tiendra une audition au cours de laquelle des témoins seront entendus et une argumentation sera soumise par les parties.

La procédure devant le TAQ est donc beaucoup plus complète, mais également plus lourde, que celle de la demande de réexamen.

LA SANCTION

Le montant d'une SAP peut varier de 250 \$ à 10 000 \$ selon la nature et la gravité du manquement reproché. À titre d'exemple, une municipalité qui ferait défaut d'aviser le Ministère, dans le délai requis, de la présence accidentelle dans l'environnement d'un contaminant et de prendre toutes les mesures nécessaires pour en atténuer les effets et pour en éliminer et en prévenir les causes, pourrait se voir imposer une SAP de 10 000 \$.

Le Ministère a publié un cadre général d'application des SAP et une Directive sur le traitement des manquements à la législation environnementale qui comporte des critères d'évaluation de la gravité des conséquences d'un manquement. En fonction de ces critères,

il peut être mineur, modéré ou grave selon ses conséquences réelles ou appréhendées sur l'environnement ou l'être humain ainsi que la vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché.

En pratique, une SAP est donc une « amende » imposée par voie administrative plutôt que judiciaire.

Ces documents mentionnent également des facteurs aggravants et atténuants pouvant être considérés, par exemple, s'il s'agit d'une récidive ou s'il s'agit d'un manquement accidentel ou survenu malgré des mesures mises en place pour corriger la situation au moment où il est constaté.

COMMENTAIRES

En pratique, une SAP est donc une « amende » imposée par voie administrative plutôt que judiciaire.

Il n'est pas rare qu'une municipalité soit en désaccord avec la sanction qui lui est réclamée. Dans ce cas, nous ne saurions trop recommander de consulter un conseiller juridique avant de formuler une demande de réexamen. Ceci permettra de soumettre au Bureau un argumentaire complet, tant en faits qu'en droit, et accompagné de tous les documents pertinents. Les chances que le Bureau modifie la décision initiale seront ainsi maximisées.

La présentation d'un dossier étoffé au Bureau est importante car, comme nous l'avons vu, si la SAP est maintenue, le seul moyen de contestation sera alors de porter l'affaire devant le TAQ, ce qui implique une procédure plus lourde. ■

¹RLRQ, c. Q-2.

²RLRQ, c. Q-2.

**UNE ÉQUIPE
EXPÉRIMENTÉE.
DES SOLUTIONS
ADAPTÉES À
VOS BESOINS!**

**MUNICIPAL
ENVIRONNEMENT
EXPROPRIATION**



M^{rs} André Lemay, Yves Boudreault, Pierre Laurin, Caroline Pelchat,
Claude Jean, Mireille Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetaibi, Gabriel Chassé,
Myriam Asselin, Marc-André Beaudoin, Matthieu Tourangeau et Vincent Paré.



TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY
S.E.N.C.R.L.
AVOCATS

200-1195, av. Lavigerie
Québec QC G1V 4N3
www.tremblaybois.ca
418 658-9966



M. Bernard Deschamps, président-directeur général
La Mutuelle des municipalités du Québec

RISQUES CLIMATIQUES ET TECHNOLOGIQUES, ÊTES-VOUS BIEN PRÉPARÉS?

Pour prendre des décisions éclairées qui tiennent compte de tous les impacts financiers et de l'environnement législatif de plus en plus complexe, les élu(e)s municipaux doivent être bien informés et s'appuyer sur des équipes compétentes ainsi que des partenaires qualifiés.

Ceci est d'autant plus vrai avec la période électorale qui vient de se terminer. En effet, les attentes envers les élu(e)s municipaux sont à leur apogée et les responsabilités sont nombreuses. Ceux-ci devront faire des choix stratégiques en considérant l'accroissement des effets des changements climatiques et le développement rapide des technologies qui exposent les municipalités à de nouveaux risques.

LES RISQUES AUXQUELS SERONT CONFRONTÉES LES MUNICIPALITÉS

Les bouleversements climatiques préoccupent, et avec raison. Le Québec en subit déjà les effets et ceux-ci persisteront et s'intensifieront vraisemblablement au cours des années à venir. Dans sa synthèse de 2015, le Consortium Ouranos¹ décrivait notamment les effets de la hausse de la température annuelle d'environ 1 à 3 °C prévue pour les prochaines années au Québec. Cette liste est longue : augmentation de la fréquence et de la violence des événements météorologiques extrêmes, accroissement des feux de forêt, érosion des sols, dommages aux infrastructures, etc.

Il est évident que ces aléas auront une incidence financière majeure pour les collectivités et les municipalités. La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie précise d'ailleurs dans son rapport « Le prix à payer : répercussions économiques du changement climatique pour le Canada »² que leur valeur moyenne pourrait s'élever à 5 G\$ par année en 2020 et entre 21 et 43 G\$ par année en 2050.

Ces phénomènes accentueront la vulnérabilité des infrastructures municipales vieillissantes. Pensons, par exemple, à vos installations pour la distribution de l'eau et son traitement, la gestion de l'eau de surface, l'élimination des déchets ou à vos routes et bâtiments municipaux. Vous devrez prévoir des sommes pour leur réfection en plus des investissements pour vos nouvelles infrastructures.

Plusieurs solutions à différents budgets existent pour contrer les effets de ces changements, notamment l'aménagement d'infrastructures vertes, l'adoption d'un règlement sur les dispositifs antiretour et l'adoption d'un plan de viabilité hivernale. Nul doute que nous verrons les solutions se multiplier au fil des années.

Par ailleurs, l'innovation technologique qui offre de grandes opportunités introduit également de nouveaux risques concernant la confidentialité des données et la sécurité, et ce, en plus de l'impact de l'achat en ligne sur les commerçants locaux. Les spécialistes des technologies de l'information et de l'assurance s'entendent pour dire que la fréquence et la sévérité des cyberattaques augmentent très rapidement partout dans le monde. L'évolution fulgurante des outils technologiques et de leurs utilisations demande donc aux municipalités une proactivité dans les moyens à déployer pour affronter ces risques.

À titre d'élu(e)s municipaux, vous avez la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour protéger vos citoyens et votre économie. L'environnement dans lequel nous évoluons change vite et exige que nous abordions différemment les enjeux auxquels nous sommes confrontés. En ajoutant aux risques émergents le transfert par les instances provinciales de nouvelles responsabilités aux municipalités, il devient essentiel d'appliquer des mesures en gestion intégrée des risques pour assurer une prestation de service au meilleur coût. La Mutuelle des municipalités du Québec

(MMQ) est justement née de cette volonté de réduire les coûts d'assurance par l'introduction de saines pratiques en gestion des risques.

LA MMQ, BIEN PLUS QU'UN ASSUREUR

Experte dans la gestion intégrée des risques municipaux, la MMQ vous propose des solutions concrètes et adaptées afin de prévenir et réduire les risques avec lesquels vous devez conjuguer. Que ce soit dans l'octroi de contrat, l'aménagement de parcs, la gestion des eaux de pluie, l'organisation d'événements...chaque décision prise par votre conseil municipal comporte ses risques potentiels. Ainsi, nos conseillers spécialisés dans le domaine municipal vous offrent une démarche structurée de prévention en urbanisme et environnement, en sports et loisirs, en thermographie ainsi qu'en sécurité incendie et des lieux. Nous sommes votre partenaire pour le maintien de milieux de vie attrayants et sécuritaires pour vos citoyens.

Aussi, étant la référence en assurance municipale au Québec, nous détenons une connaissance approfondie des besoins complexes et singuliers des municipalités en la matière. Nous avons donc développé des produits d'assurance uniques et complets afin de protéger l'ensemble de vos activités.

La MMQ étant une municipalité au sens de la loi, elle a tissé des liens solides avec les partenaires du monde municipal. Relations qui nous permettent d'identifier et de comprendre les défis auxquels vous êtes confrontés. Aussi, nous continuons à raffermir nos liens avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), acteur de premier plan dans le parrainage de notre création en 2003 avec le Groupe Ultima. Grâce à nos partenariats avec les acteurs municipaux, nous sommes en mesure de bonifier les services que nous vous offrons et de vous accompagner dans vos prises de décisions.

La MMQ est la seule solution créée par et pour les municipalités afin de gérer leurs risques et se garantir une offre d'assurance. L'histoire a démontré que s'appuyer individuellement sur le secteur privé nous rendait tous plus vulnérables. Considérant l'émergence des nouveaux risques, la MMQ s'avère donc encore plus nécessaire qu'il y a 14 ans. À titre d'élu(e)s, vous devez poursuivre collectivement la prise en charge des risques municipaux. En participant activement au développement de la MMQ, vous vous donnez les moyens de réduire vos coûts d'assurance par une saine gestion du risque et le pouvoir d'achat regroupé de 1 093 municipalités. ■

¹ <https://www.ouranos.ca/synthese-2015/>
[page consultée le 20-10-2017]

² https://fcm.ca/Documents/reports/PCP/paying_the_price_FR.pdf
[document consulté le 20-10-2017]

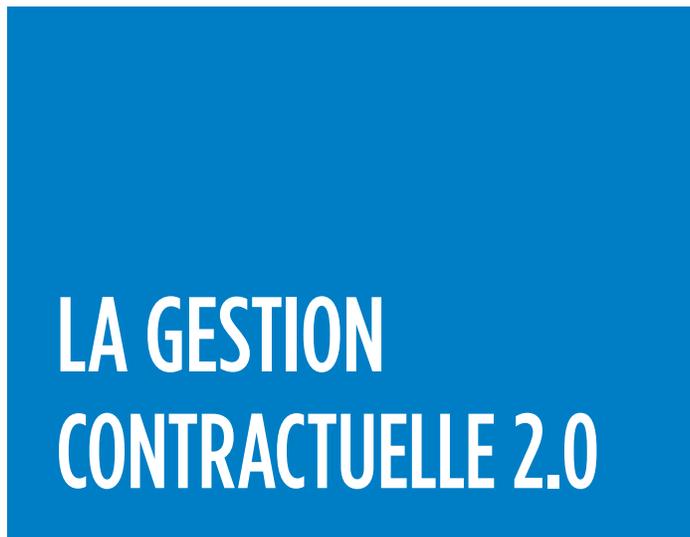
VOS ALLIÉS PERFORMANTS



Notre équipe Affaires municipales

Daniel Bouchard, Audrey-Julie Dallaire, Valérie Belle-Isle,
Charlotte Fortin, Pier-Olivier Fradette et Chloé Fauchon

lavery
Avocats



Le remplacement de l'obligation d'adopter une politique de gestion contractuelle qui découle de la *Loi sur les cités et villes*¹ et du Code municipal du Québec² par celle d'adopter un règlement sur la gestion contractuelle est certainement un élément incontournable de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*³.

Après les nombreux débats qui ont eu cours au printemps dernier, le projet de loi n^o 122 a finalement été sanctionné et est entré en vigueur le 16 juin 2017, à l'exception de certaines dispositions qui n'entreront en vigueur que le 1^{er} janvier 2018, dont celles qui feront l'objet du présent texte⁴.

En plus des principaux objectifs énoncés dans le titre même de la *Loi*, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, indiquait qu'elle vise à corriger l'anomalie voulant que les municipalités soient assujetties à des règles exceptionnellement contraignantes comparativement aux autres organismes œuvrant dans le secteur public⁵. C'est dans cette optique que la nouvelle mouture des articles 573.3.1.2 LCV et 938.1.2 CMQ a été adoptée⁶.

Bien que ces dispositions reprennent intégralement les mesures qui devaient obligatoirement se retrouver dans une politique de gestion contractuelle, la nouveauté réside entre autres dans l'ajout d'une obligation d'inclure dans les règlements sur la gestion contractuelle des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants.

La question qui se pose alors est de savoir ce que le législateur entend par une « rotation » des éventuels cocontractants. L'expression laisse place à plusieurs questionnements et nous sommes d'avis que le texte devrait faire l'objet de précisions, que ce soit par voie législative ou jurisprudentielle.

En effet, les membres de l'Assemblée nationale se sont demandé s'il faut faire la rotation des cocontractants uniquement sur la base de l'entreprise retenue ou plutôt en vertu du type de service offert. Les réponses du ministre aux questions n'ont pas permis d'éclaircir le débat, celui-ci se contentant de dire qu'il faut maximiser la possibilité d'alterner les cocontractants. Ses réponses suggèrent toutefois que les municipalités pourront faire la rotation de leurs cocontractants sur la base du service offert⁷.

L'expression a également de quoi surprendre. Comment établir une rotation de cocontractants qui sont encore inconnus à ce jour? On peut penser que cela sous-entend l'établissement d'un fichier de fournisseurs. Le cas échéant, il aurait certes été préférable que le législateur le prévoit

expressément comme il l'a fait relativement à la fourniture de certains services professionnels⁸.

Cette mesure est certainement liée à une seconde nouveauté qui permet aux municipalités de prévoir dans leur règlement sur la gestion contractuelle des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$. Il appartiendra aux municipalités de déterminer ces règles, qui leur permettront notamment de se soustraire à l'obligation de procéder par appel d'offres sur invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou fournisseurs⁹.

Cependant, dans l'état actuel des choses, la mesure visant la rotation des éventuels cocontractants devra être comprise dans tout règlement sur la gestion contractuelle, que des règles particulières de passation des contrats pour les contrats de 25 000 \$ à moins de 100 000 \$ y soient prévues ou non. En effet, l'obligation d'assurer la rotation vise les contrats de moins de 100 000 \$ qui peuvent être adjugés de gré à gré, donc ceux de moins de 25 000 \$.

Pour toute municipalité, communauté métropolitaine ou société de transport en commun dont la politique de gestion contractuelle a déjà été adoptée, elle sera réputée être un règlement sur la gestion contractuelle à partir du 1^{er} janvier 2018. Quant aux régies intermunicipales, elles doivent adopter un règlement¹⁰.

Le nouvel article 573.3.5 LCV élargit la portée du règlement sur la gestion contractuelle en l'imposant à tout organisme qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- 1^o il est un organisme que la loi déclare mandataire ou agent d'une municipalité;
- 2^o son conseil d'administration doit, en vertu des règles qui lui sont applicables, être composé majoritairement de membres d'un conseil d'une municipalité ou de membres nommés par une municipalité;
- 3^o son budget est adopté ou approuvé par une municipalité;

4^o son financement est assuré, pour plus de la moitié, par des fonds provenant d'une municipalité et ses revenus annuels sont égaux ou supérieurs à 1000 000 \$;

5^o il est désigné par le ministre comme organisme assujéti à ces dispositions¹¹.

Cette disposition précise que certains organismes qui ne sont pas de manière générale habilités à prévoir qu'une infraction à une disposition réglementaire de leur compétence puisse être sanctionnée par une peine d'amende doivent adopter par résolution « ou par tout autre moyen habituel de prise de décision », plutôt que par règlement, les mesures prévues à l'article 573.3.1.2 LCV. Soulignons également que la mesure transitoire voulant que la politique soit réputée devenir un règlement ne leur est pas applicable¹².

Ainsi, un tel organisme devra nécessairement, dès le 1^{er} janvier 2018, adopter les mesures ou les dispositions qui doivent être incluses dans un règlement sur la gestion contractuelle.

En terminant, nous insistons sur le fait qu'aucune disposition équivalente à l'article 573.3.5 LCV n'a été présentée au CMQ. Ce faisant, en utilisant l'expression « tout organisme », le législateur visait-il aussi les organismes qui relèvent des municipalités assujéties au CMQ ou est-ce un oubli? Une autre question à éclaircir. ■

¹ Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19 [LCV].

² Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1 [CMQ].

³ L.Q. 2017, c. 13 [la Loi].

⁴ Art. 282 de la Loi.

⁵ Journal des débats de l'Assemblée nationale, 1^{re} sess., 41^e légis., fascicule n° 269, 15 juin 2017, « Projet de loi n° 122. Adoption », 11h40 (M. Coiteux).

⁶ Art. 74 et 100 de la Loi.

⁷ QUÉBEC, ASSEMBLÉE NATIONALE, Journal des débats de la Commission de l'aménagement du territoire, 1^{re} sess., 41^e légis., fascicule n° 135, 6 juin 2017, « Étude détaillée du projet de loi no 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs », 21h00 (M. Coiteux).

⁸ Art. 573.3.0.1 LCV. Art. 10 à 18 du Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels (RLRQ, c. C-19, r. 2).

⁹ Art. 573.1 LCV. Art. 956 CMQ.

¹⁰ Art. 278 et 282 de la Loi.

¹¹ Art. 75 de la Loi.

¹² Art. 278, alinéa 2 de la Loi.

Une expertise qui allie tradition et renouveau



BélangerSauvé | **50**
CONSEIL • NÉGOCIATION • LITIGE | DEPUIS 1967

Municipal • Travail • Immobilier

LA FQM PRÈS DE CHEZ VOUS!

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT
AU FQM.CA OU AU 1 866 951-3343.

NOUVEAU - LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE – EN LIGNE - 0,2 UEC

Disponible en tout temps

NOUVEAU - LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE – EN LIGNE - 0,2 UEC

Samedi	6 janvier 2018	Chaudière-Appalaches	Saint-Jean-Port-Joli
Samedi	6 janvier 2018	Lanaudière	Saint-Jean-de-Matha
Samedi	6 janvier 2018	Montérégie	Rougemont
Samedi	13 janvier 2018	Bas-Saint-Laurent	Pohénégamook
Samedi	13 janvier 2018	Outaouais	Pontiac
Samedi	13 janvier 2018	Abitibi-Témiscamingue	Saint-Bruno-de-Guigues
Samedi	13 janvier 2018	Laurentides	Brownsburg-Chatham
Samedi	13 janvier 2018	Montérégie	Saint-Denis-sur-Richelieu
Samedi	13 janvier 2018	Centre-du-Québec	Saint-Louis-de-Blandford
Samedi	20 janvier 2018	Bas-Saint-Laurent	Trois-Pistoles
Samedi	20 janvier 2018	Chaudière-Appalaches	Israëli
Samedi	20 janvier 2018	Lanaudière	Saint-Gabriel-de-Brandon
Samedi	20 janvier 2018	Laurentides	Mont-Laurier
Samedi	20 janvier 2018	Centre-du-Québec	Saint-Germain-de-Grantham
Samedi	27 janvier 2018	Bas-Saint-Laurent	Saint-Pascal
Samedi	27 janvier 2018	Capitale-Nationale	Québec
Samedi	27 janvier 2018	Abitibi-Témiscamingue	Macamic
Vendredi	2 février 2018	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Murdochville
Samedi	3 février 2018	Montérégie	Saint-Sébastien
Samedi	10 février 2018	Mauricie	Sainte-Ursule
Samedi	17 février 2018	Estrie	Racine
Samedi	3 mars 2018	Estrie	Frontenac
Samedi	3 mars 2018	Montérégie	Saint-Liboire
Samedi	10 mars 2018	Bas-Saint-Laurent	Sayabec
Samedi	10 mars 2018	Montérégie	Vaudreuil-Dorion
Samedi	24 mars 2018	Laurentides	Saint-Faustin-Lac-Carré
Samedi	24 mars 2018	Côte-Nord	Forestville

LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLU(E)S - 0,6 UEC

Samedi	6 janvier 2018	Estrie	Frontenac
Samedi	6 janvier 2018	Centre-du-Québec	Warwick
Samedi	13 janvier 2018	Bas-Saint-Laurent	Saint-Pascal
Samedi	13 janvier 2018	Estrie	Waterville
Samedi	13 janvier 2018	Chaudière-Appalaches	Saint-Prosper
Samedi	13 janvier 2018	Lanaudière	Saint-Charles-Borromée
Samedi	20 janvier 2018	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Saint-Honoré
Samedi	20 janvier 2018	Mauricie	Saint-Stanislas
Samedi	20 janvier 2018	Outaouais	Fort-Coulonge
Samedi	20 janvier 2018	Abitibi-Témiscamingue	Barraute
Samedi	20 janvier 2018	Chaudière-Appalaches	Saint-Agapit
Samedi	20 janvier 2018	Laurentides	Val-Morin
Samedi	20 janvier 2018	Montérégie	Saint-Urbain-Premier
Vendredi	26 janvier 2018	Capitale-Nationale	Québec
Samedi	27 janvier 2018	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Albanel
Samedi	27 janvier 2018	Chaudière-Appalaches	Saint-Damien-de-Buckland
Samedi	27 janvier 2018	Montérégie	Rougemont
Samedi	27 janvier 2018	Outaouais	Gracefield
Samedi	3 février 2018	Abitibi-Témiscamingue	Saint-Bruno-de-Guigues
Samedi	3 février 2018	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Murdochville
Samedi	3 février 2018	Lanaudière	Sainte-Julienne
Samedi	3 février 2018	Laurentides	Nominique
Samedi	3 février 2018	Montérégie	Saint-Denis-sur-Richelieu

LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLU(E)S - 0,6 UEC (suite)

Samedi	3 février 2018	Centre-du-Québec	Saint-Louis-de-Blandford
Samedi	10 février 2018	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Saint-Bruno
Samedi	10 février 2018	Outaouais	Pontiac
Samedi	10 février 2018	Côte-Nord	Forestville
Samedi	17 février 2018	Bas-Saint-Laurent	Sayabec
Samedi	17 février 2018	Chaudière-Appalaches	Saint-Lambert-de-Lauzon
Samedi	24 février 2018	Bas-Saint-Laurent	Pohénégamook
Samedi	24 février 2018	Chaudière-Appalaches	Israëli
Samedi	3 mars 2018	Bas-Saint-Laurent	Saint-René-de-Matane
Samedi	3 mars 2018	Bas-Saint-Laurent	Trois-Pistoles
Samedi	17 mars 2018	Mauricie	Sainte-Ursule
Samedi	17 mars 2018	Laurentides	Mont-Laurier

LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE - 0,6 UEC

Samedi	6 janvier 2018	Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda
Samedi	13 janvier 2018	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Saint-Bruno
Vendredi	19 janvier 2018	Centre-du-Québec	Warwick
Samedi	20 janvier 2018	Estrie	Stoke
Dimanche	21 janvier 2018	Chaudière-Appalaches	Saint-Agapit
Samedi	10 mars 2018	Laurentides	Saint-Faustin-Lac-Carré
Samedi	17 mars 2018	Montérégie	Saint-Sébastien

MAÎTRISEZ VOS DOSSIERS MUNICIPAUX - 0,6 UEC

Samedi	13 janvier 2018	Montérégie	Vaudreuil-Dorion
Samedi	3 février 2018	Outaouais	Papineauville
Samedi	3 février 2018	Chaudière-Appalaches	Saint-Prosper
Samedi	3 février 2018	Lanaudière	Saint-Jean-de-Matha
Samedi	10 février 2018	Chaudière-Appalaches	Saint-Damien-de-Buckland
Samedi	10 février 2018	Laurentides	Saint-Faustin-Lac-Carré
Samedi	10 février 2018	Montérégie	Rougemont
Samedi	10 février 2018	Centre-du-Québec	Warwick
Samedi	17 février 2018	Outaouais	Fort-Coulonge
Samedi	17 février 2018	Chaudière-Appalaches	Saint-Jean-Port-Joli
Samedi	24 février 2018	Mauricie	Saint-Stanislas
Samedi	24 février 2018	Estrie	Waterville
Samedi	24 février 2018	Outaouais	Maniwaki
Samedi	24 février 2018	Abitibi-Témiscamingue	Barraute
Samedi	24 février 2018	Chaudière-Appalaches	Saint-Benoît-Labre
Samedi	24 février 2018	Chaudière-Appalaches	Saint-Agapit
Samedi	24 février 2018	Lanaudière	Saint-Charles-Borromée
Samedi	24 février 2018	Laurentides	Val-Morin
Samedi	24 février 2018	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Saint-Honoré
Samedi	3 mars 2018	Outaouais	Pontiac
Samedi	10 mars 2018	Côte-Nord	Forestville
Samedi	10 mars 2018	Montérégie	Saint-Urbain-Premier
Samedi	10 mars 2018	Centre-du-Québec	Saint-Germain-de-Grantham
Samedi	17 mars 2018	Estrie	Stoke
Samedi	17 mars 2018	Lanaudière	Saint-Gabriel-de-Brandon
Samedi	17 mars 2018	Bas-Saint-Laurent	Saint-Pascal
Samedi	17 mars 2018	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Saint-Bruno
Samedi	24 mars 2018	Laurentides	Grenville
Samedi	24 mars 2018	Montérégie	Saint-Liboire
Samedi	24 mars 2018	Centre-du-Québec	Saint-Louis-de-Blandford
Samedi	24 mars 2018	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Albanel
Samedi	24 mars 2018	Capitale-Nationale	Québec

NOTRE ÉQUIPE DE LA GESTION DES RISQUES vous conseille et vous accompagne

LA MMQ,
BIEN PLUS QU'UN ASSUREUR



Jean-Philippe
CONSEILLER, URBANISME
ET ENVIRONNEMENT

Philippe
TECHNICIEN EN
THERMOGRAPHIE

Claude
CONSEILLER, SÉCURITÉ
INCENDIE ET DES LIEUX

Sébastien
DIRECTEUR

Peggy
CONSEILLÈRE, SPORTS
ET LOISIRS

Réjean
TECHNICIEN EN
THERMOGRAPHIE

MMQ

La Mutuelle des municipalités du Québec

CONTACTEZ-NOUS
1 866 662-0661

DÉCOUVREZ NOS SERVICES EN GESTION DES RISQUES !

- Des formations et des conseils adaptés en sécurité incendie et des lieux, sports et loisirs, thermographie et urbanisme et environnement.
- Une approche globale d'aide à la décision qui permet d'identifier, d'analyser et de réduire vos risques municipaux.

GRATUIT
POUR NOS MEMBRES
SOCIÉTAIRES

mutuellemmq.com

**On fait
tous
partie
de la
recette**



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles